

Le Guide de la Compétition Padel 2024



PUBLICATION – DECEMBRE 2023

SOMMAIRE



Le sommaire de ce guide est interactif , il vous permet d'accéder directement à la page choisie. Vous trouverez en bas à droite des pages de ce document le pictogramme du sommaire qui vous permet un retour rapide à celui-ci.



I – REGLES GENERALES

I.1 – Les types de compétitions	P 1
I.2 – La licence / participation aux épreuves	P 3
I.3 – Les formules sportives	P 5
I.4 – Les formats de jeu & temps de repos	P 6
I.5 – Les nombres de matchs par jour	P 7
I.6 – Juge-Arbitrage / Arbitrage	P 8

II – LA DEMANDE D'HOMOLOGATION & LA SAISIE DES RESULTATS

II.1 – L'homologation des tournois	P 9
II.2 – L'homologation des championnats par paires ou par équipes	P 11
II.3 – Les délais de saisie des demandes d'homologation	P 12
II.4 – La saisie des résultats	P 13
II.5 – Les droits d'homologation	P 14

III – LES COMPETITIONS

III.1 – Principes généraux	P 15
III.2 – Règles de Gestion	P 18
III.3 – Les Cahiers des Charges des Tournois Jeunes	P 31
III.4 – CDC Tournois Seniors	P 37
III.5 – CDC Tournois Seniors Plus	P 43



IV – LE CLASSEMENT

<u>IV.1 – Les principes du Classement</u>	P 45
<u>IV.2 – Equivalences de Classement Dames => Messieurs</u>	P 46
<u>IV.3 – Valorisation du Classement Fip dans le Classement français</u>	P 47
<u>IV.4 – Les assimilations de Classement</u>	P 48
<u>IV.5 – Les barèmes de points</u>	P 54
<u>IV.6 – Les blocages de Classement (blessure ou maladie / maternité)</u> P 64	
<u>IV.7 – Attribution des points à l'issue de la compétition</u>	P 65

V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES U14

<u>V.1 – Organisation sportive</u>	P 66
<u>V.2 – Etats de résultats - Classement</u>	P 68
<u>V.3 – Le Cahier des Charges – Interrégions et phase finale</u>	P 69

VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 PAR PAIRES

<u>VI.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 70
<u>VI.2 – Les Règles de participation</u>	P 71
<u>VI.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 72
<u>VI.4 – Le mode de qualification</u>	P 73
<u>VI.5 – Classements, diffusion des listes et gestion des WO</u>	P 75

VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES

<u>VII.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 76
<u>VII.2 – Les Règles de participation</u>	P 77
<u>VII.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 78
<u>VII.4 – Le mode de qualification</u>	P 79
<u>VII.5 – Classements, diffusion des listes et gestion des WO</u>	P 81



VIII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES

<u>VIII.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 82
<u>VIII.2 – Les règles de participation</u>	P 83
<u>VIII.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 84
<u>VIII.4 – Le mode de qualification</u>	P 85
<u>VIII.5 – Classements, diffusion des listes et gestion des WO</u>	P 87

IX – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS PAR PAIRES

<u>VII.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 88
<u>VII.2 – Les Règles de participation</u>	P 89
<u>VII.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 90
<u>VII.4 – Le mode de qualification</u>	P 91
<u>VII.5 – Classements, diffusion des listes et gestion des WO</u>	P 93

IX – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

<u>IX.1 – Organisation des Championnats</u>	P 94
<u>IX.2 – Les Interclubs Seniors Messieurs</u>	P 95
<u>IX.3 – Les Interclubs Seniors Dames</u>	P 96
<u>IX.4 - Inscription des équipes</u>	P 97
<u>IX.5 – Inscription & participation des joueurs</u>	P 98
<u>IX.6 – Les Cahiers des Charges</u>	P 100

X – AUTRES CHAMPIONNATS PAR PAIRES OU PAR EQUIPES

<u>X.1 – Autres Championnats Jeunes ou Seniors Plus par paires</u>	P 102
<u>X.2 – Autres Championnats Interclubs</u>	P 103

XI– LE PADEL-FAUTEUIL

<u>XI.1 – Les Tournois de Padel Fauteuil</u>	P 104
<u>XI.2 – Les Championnats de France Padel Fauteuil</u>	P 105



I – REGLES GENERALES



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Il existe plusieurs types de compétitions :

- Les championnats par paires ;
- Les championnats par équipes, interclubs ou interligues (*une équipe étant composée de plusieurs paires*) ;
- Les tournois.

Les championnats par paires :

Jeunes :

- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, jeunes filles et jeunes garçons des catégories U12 & U14 (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, jeunes filles et jeunes garçons U16 & 18, qualifications pour les championnats de France
- **Les championnats de France U16 & U18, jeunes filles et jeunes garçons**

Seniors :

- Les championnats départementaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France seniors, dames et messieurs

Seniors Plus :

- Les championnats départementaux seniors plus 45 & 55 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors plus 45 & 55 ans, dames et messieurs.
- **Les championnats de France 45 ans, dames et messieurs (pas de championnats de France 55 ans en 2024)**



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par équipes :

- Les championnats interclubs départementaux et régionaux, organisés par les ligues, dont la division Régionale 1, seniors, qualificative aux conférences interrégionales
- Les conférences interrégionales Est/Ouest, dames et messieurs, qualificatives à la division Nationale 1 (championnats de France)
- Les championnats de France de division Nationale 1 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames
- Les championnats de France interligues 14 ans et moins (U14) ; chaque équipe de ligue étant composée de 2 paires U14 garçons + 1 paire U14 filles

Les tournois :

- Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux, les clubs affiliés ou structures habilitées.

Il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P 25, P 100, P 250, P 500, P 1000, P 1500 et P 2000.

NB : les championnats par paires ainsi que les championnats par équipes sont également valorisés en fonction de leur niveau de compétition ou de leur importance, et intègrent donc le calcul du classement (cf. chapitre « Le Classement »)



I.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Il existe 8 catégories d'âge au Padel : 9/10 ans (U10), 11/12 ans (U12), 13/14 ans (U14), 15/16 ans (U16), 17/18 ans (U18), senior (open), 45 ans et plus, 55 ans et plus.

Attention : certaines épreuves sélectionnent les paires au classement, et certaines épreuves masculines autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (cf. chapitres « Les Cahiers des Charges des Tournois » & « Le Classement »).

Pour pouvoir participer aux compétitions de Padel FFT, il faut :

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours (licence Multi-raquettes ou Padel) à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur ;
- Répondre à la catégorie d'âge de l'épreuve. Aussi, un joueur* (*entendre par joueur : joueuse ou joueur) de 55 ans peut participer à une épreuve de 45 ans et plus ou senior, et un joueur de 11 ans peut participer à une épreuve senior ou de 18 ans et moins.

Attention :

- Un joueur de la catégorie U10 ne pourra participer qu'à des compétitions U10, U12 ou U14.
- La compétition est interdite aux catégories d'âge 8 ans ou inférieures.

La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des Règlements Sportifs FFT et se calcule tout simplement en soustrayant l'année de naissance à l'année sportive. Exemple : pour l'année sportive 2024 qui débute le 01/09/2023 et se termine le 31/08/2024, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1979 ou avant (2024-1979 = 45).

NB : pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT (année civile – année de naissance).

Pour toute compétition, le joueur devra présenter au Juge-Arbitre Padel (JAP), le jour de son arrivée :

- ✓ une pièce d'identité officielle avec photographie
- ✓ son attestation de licence FFT de l'année sportive en cours



I.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Règles générales :

- Pour faire partie d'une équipe de ligue, il faut que le joueur soit licencié dans la ligue considérée et dans les délais déterminés par l'organisateur. Pour les championnats de France interligues jeunes, les joueurs doivent disposer de la nationalité française.
- Pour participer à un championnat interclubs, quelle que soit la catégorie d'âge et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit licencié dans le club, ou bien licencié Multi-raquettes dans un autre Club de Tennis ou de Tennis & Padel et « rattaché » à ce club pour le championnat considéré. *Un joueur peut donc être licencié dans un club d'une ligue A pour le Tennis mais « rattaché » à un club d'une ligue B pour des championnats interclubs de Padel.*
- Les championnats régionaux par paires, qualificatifs pour les championnats de France, sont ouverts aux joueurs de nationalité française, et aux paires dont au moins un des deux joueurs est licencié dans la ligue organisatrice.
- Les tournois sont ouverts à tout joueur, sans distinction de club d'appartenance de la licence (licence Web autorisée), ou de nationalité.



I.3 - LES FORMULES SPORTIVES



Il existe, pour une compétition de Padel, de nombreuses formules possibles ou de combinaisons de formules : Poule, poules + Tableau à Départ en Ligne (TDL), poules + Tableau à Entrées Echelonnées (TEE), Tableau à Entrées Echelonnées, Tournoi Multi Chances (TMC), poules suivies d'un TMC etc.

Aussi, toutes les paires, ou équipes pour les compétitions interclubs & interligues, seront classées en fonction de leur rang obtenu à l'issue de la compétition.

Pour les tournois et championnats par paires uniquement, quelle que soit la formule sportive choisie, 3 matchs minimum doivent être proposés à chaque paire.

Attention : l'obligation de proposer 3 matchs minimum à chaque compétiteur n'existe pas pour les compétitions par équipes.



I.4 - LES FORMATS DE JEU & TEMPS DE REPOS



Il existe 9 formats de jeu pour les compétitions homologuées FFT :

Format A1 : 3 sets à 6 jeux.

Format A2 : 3 sets à 6 jeux avec point décisif.

Format B1 : 2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format B2 : 2 sets à 6 jeux avec point décisif ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format C1 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format C2 : 2 sets à 4 jeux avec point décisif, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points.

Format D1 : 1 set à 9 jeux, jeu décisif à 7 points à 8/8.

Format D2 : 1 set à 9 jeux avec point décisif, jeu décisif à 7 points à 8/8.

Format E : 1 set à 10 points (format exclusivement réservé aux P 25 – Cf. CDC Tournois).

Tous les matchs, quel que soit le format, seront comptabilisés au même coefficient lors du calcul du classement : coefficient 1.

Les compétitions jeunes, *en plus du format E pour les P25, n'utiliseront que des formats avec point décisif.*

Les temps de repos minimum entre deux matchs :

1h30 après un match au format A1 ou A2

1h après un match au format B1 ou B2

30 mn après un match au format C1, C2, D1 ou D2

15 mn après trois matchs consécutifs au format E

Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos réglementaire peut ne pas être pris. Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs, chacun devant signer la décharge de responsabilité auprès du Juge-Arbitre. Formulaire de décharge de responsabilité à télécharger sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr) :

<https://www.fft.fr/competition/padel/organiser-un-tournoi-de-padel>



I.5 – LES NOMBRES DE MATCHS PAR JOUR



En fonction des formats de jeu utilisés au cours de la compétition, un joueur est autorisé à disputer un nombre maximum de matchs par jour (*incluant toutes les épreuves auxquelles il participe*) :

Si un joueur est amené, en fonction de la programmation et de ses résultats, à pouvoir disputer :

=> 2 matchs par jour, alors formats au choix.

=> 3 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 2 matchs maximum aux formats A1 ou A2.

=> 4 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 3 matchs maximum aux formats A1 ou A2 ou B1 ou B2, dont 2 matchs maximum aux formats A1 ou A2. (*le 4^{ème} match ne pouvant donc être qu'au format C1, C2, D1, D2 ou E*)

=> 5 matchs par jour, alors il ne pourra jouer aucun match aux formats A1 ou A2, et au maximum 3 matchs aux formats B1 ou B2.

=> 6 matchs par jour, alors uniquement formats C1 ou C2 ou D1 ou D2 (*les 6 matchs devant être programmés sur la journée et non la demi-journée ou soirée !*).

=> 7 matchs par jour ou plus : il ne peut s'agir que de tournois P 25 organisés sur une demi-journée ou soirée, et utilisant principalement le format E. Le joueur devra disputer au maximum 2 matchs aux formats C1 ou C2 ou D1 ou D2.



I.6 – JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE



Juge-Arbitrage :

Il existe aujourd'hui 3 niveaux de Juge-Arbitre Padel FFT : JAP1, JAP2 et JAP3. La qualification de juge-arbitre Padel ne peut être délivrée qu'à un licencié âgé de 18 ans et plus :

- Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de padel, homologuée par la FFT, P 25 ou P 100 uniquement, et par équipes au niveau départemental (valorisation maximale en P 100). Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.
- Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de padel, homologuée par la FFT, du P 25 au P 1000 inclus. Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.
- Le JAP 3 est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de padel homologuée par la FFT, par paires ou par équipes.
- **Le JAPI (International) est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition internationale de padel, homologuée ou autorisée par la FFT.**

Le JAP doit être présent, physiquement, tout au long de l'épreuve, mais il peut participer à l'épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à l'exception des P 500, P 1000, P 1500 et P 2000, ainsi que toute compétition internationale (cette règle est valable pour les Championnats par paires ou par équipes valorisées en P 500 ou plus). Lorsque le juge-arbitre prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité (tournois ou championnats de catégorie P 25, P 100 ou P 250 uniquement), il doit désigner un JAP suppléant chargé d'assurer le bon déroulement de la compétition pendant la durée de ses parties.

Arbitrage :

La qualification d'Arbitre de Padel (AP) peut être délivrée à tout licencié âgé de 13 ans et plus. Le club organisateur peut aussi désigner des superviseurs de pistes qualifiés qui s'assureront que les parties se déroulent dans les meilleures conditions.





II – LA DEMANDE D’HOMOLOGATION & LA SAISIE DES RESULTATS



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS - Du P 25 au P 500



- Une homologation comportant au moins une épreuve seniors ou seniors plus ne comprendra que 3 épreuves maximum : une épreuve Double Messieurs (DM) et/ou une épreuve Double Dames (DD) et/ou une épreuve Double Mixtes (DX).
- Une homologation comportant uniquement des épreuves jeunes ne sera pas limitée en nombre (*gratuité des droits d’homologation*).
- Le club affilié ou la structure habilitée FFT doit saisir sa demande d’homologation directement dans l’application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>
- Le libellé à choisir pour homologuer le tournoi sera celui de la plus haute épreuve de l’homologation. *Exemple: une homologation comprend une épreuve Messieurs P 500, une épreuve Dames P 250, et une épreuve Mixtes P 100, alors il faudra choisir « Tournoi P 500 ».* Les droits d’homologation seront appliqués une seule fois, sur la plus haute catégorie d’épreuve.
- Une fois que l’homologation est saisie par le Club, celle-ci est alors visible par la ligue dans la base administrative fédérale.

Attention : certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, n’oubliez pas dans ce cas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».

- ⇒ Une fois la demande d’homologation validée par le club dans ADOC, un mail est automatiquement envoyé au JAP qui doit alors valider sa désignation dans l’application « JA Padel » : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
- ⇒ Après que le JAP a validé sa désignation, la ligue *peut* alors valider le tournoi, mais attention : la ligue a toute liberté d’homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l’harmonisation de son calendrier.
- ⇒ Une fois que l’homologation a été validée informatiquement par la ligue, le tournoi est alors automatiquement et immédiatement publié dans l’Application TENUP (*application web et mobile à télécharger gratuitement*).



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS - *Du P 1000 au P 2000*



Le processus d’homologation des tournois P 1000, P 1500 & P 2000 est différent des autres catégories de tournois puisque le calendrier national de ces tournois, ainsi que celui des Championnats de France, des Championnats régionaux, des Interclubs (Division Nationale 1, Conférences Interrégionales, Régionales 1), mais aussi des Tournois Nationaux Jeunes (TNJ), est harmonisé par la FFT.

Un appel à candidatures a été lancé à l’ensemble des clubs pour l’organisation des TNJ, Tournois P 1000, P 1500 et P 2000, se déroulant entre le 01/01/2024 et le 31/08/2024, avec des dates fixées par la FFT.

Le Conseil National du Padel (CNP) arbitre et harmonise le calendrier fédéral :

- => Les clubs retenus pour l’organisation d’un P 1000 ou P 1500 devront saisir l’homologation dans ADOC
- => Les TNJ, P 2000 et Championnats de France seront saisis directement par la FFT dans la Base administrative fédérale.

Concernant les P 1000, les JAP sont désignés par le Club Organisateur ; concernant les TNJ, P 1500, P 2000 et Championnats de France, les JAP sont désignés par la FFT.

Dans tous les cas, une fois que le JAP a accepté sa désignation dans l’application « JA Padel », seule la FFT (le Siège) peut valider le tournoi pour publication dans TENUP.

Pour le calendrier de l’année sportive 2025 (1^{er} septembre 2024 – 31 août 2025), un appel à candidatures sera lancé début février, de manière à pouvoir publier le calendrier national 2025 fin mars 2024.



II.2 – L’HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES



Championnats par paires ou Championnats par équipes :

Même principe que pour les tournois, sauf qu’il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l’homologation au sein de la base administrative fédérale.

Le processus est exactement le même, à l’exception de la saisie de la demande d’homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale :

- => mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l’application ‘JA Padel’
- => validation par la ligue ou le comité
- => publication dans TENU
- => enregistrement des résultats par le JAP à l’issue de la compétition (délai de 24h maximum)

Attention : une homologation seniors ou seniors plus ne peut comporter qu’une épreuve par genre, soit 3 épreuves maximum, avec une épreuve masculine, une épreuve féminine et/ou une épreuve mixte.

=> Il est donc impossible d’avoir, pour une même homologation seniors ou seniors plus 2 épreuves masculines, ou 2 épreuves féminines ou 2 épreuves mixtes (mais cela est possible pour les homologations ne comportant que des épreuves jeunes).



II.3 – LES DELAIS DE SAISIE DES DEMANDES D’HOMOLOGATION



Championnats régionaux et départementaux par paires ou par équipes : à la discrétion des ligues et comités organisateurs.

Tournois :

P 25 : 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100 : 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250 : 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500 : 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000, P 1500 et P 2000 : 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

Si le Club ne respecte pas le délai, seule la ligue, ou la FFT selon le cas, pourra accepter - ou non - de saisir l’homologation directement au sein de la base administrative fédérale.

ATTENTION : pour les tournois P 25 à P 500, les délais indiqués ici peuvent être rallongés à la discrétion des ligues et des comités. En effet, chaque ligue étant responsable de l’harmonisation de son propre calendrier de compétitions, elle a la possibilité d’imposer des délais de saisie différents (plus longs) que ceux indiqués dans ce Guide. Elle paramètrera alors une période de saisie pour chaque catégorie de tournois, période de saisie qui se répercutera dans ADOC côté clubs.

ATTENTION : il est possible d’avoir 2 tournois P 1000 Messieurs simultanément sur le territoire métropolitain, sous réserve que ceux-ci ne soient pas organisés dans 2 ligues limitrophes ; un 3^{ème} P 1000 Messieurs pouvant se dérouler dans une ligue d’outre-mer. En revanche, un seul tournoi P 1000 Dames par week-end aura lieu en métropole ; un second P 1000 féminin pouvant se dérouler simultanément dans une ligue d’outre-mer.



II.4 – LA SAISIE DES RESULTATS & LES CORRECTIONS



- Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement et de la saisie des résultats de la Compétition qu'il a encadrée. Il est seul habilité à saisir des résultats ou à effectuer une correction.
- En cas d'erreur de saisie, le JAP devra déclôturer de lui-même l'homologation dans l'application JA Padel (<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>), corriger son erreur, puis reclôturer le Tournoi. La correction sera alors automatiquement prise en compte lors du calcul de Classement suivant.
- A l'issue du tournoi, et dans un délai de 24h maximum, le JAP saisit les résultats et clôture l'homologation dans l'application JA Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
- Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.
- Pour les rencontres par équipes, il est possible de saisir une paire avec un seul joueur pour les équipes disposant d'un nombre impair de participants au terme de la compétition (l'application ne sera pas bloquante).

Il n'est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT. Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats de son Tournoi ou Championnat.



II.5 – LES DROITS D’HOMOLOGATION



Les droits d’homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l’homologation par la ligue ou la FFT.

La date de fin de tournoi détermine le millésime de l’homologation.

Pour l’année sportive 2024 (1^{er} septembre 2023 – 31 août 2024), les droits d’homologation des tournois de Padel sont les suivants :

- gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves jeunes.
- gratuits pour les championnats par paires ou par équipes.
- 20€ pour une homologation « Tournoi Interne » => **attention : un Club ne pourra homologuer qu’un seul tournoi interne par année sportive, épreuves P 250 maximum.**
- 30€ pour un P 25.
- 40€ pour un P 100.
- 50€ pour un P 250.
- 60€ pour un P 500, P 1000, P 1500 ou P 2000.

Attention, une homologation pouvant comporter plusieurs épreuves, la taxe ne s’appliquera qu’une seule fois, sur la catégorie la plus élevée.





III – LES COMPETITIONS





III.1 – PRINCIPES GENERAUX



III.1 – PRINCIPES GENERAUX



Les principes généraux et règles de gestion décrits ci-après s'appliquent en grande majorité aux différentes compétitions, du P 25 au P 2000. *L'organisation du tournoi devra impérativement respecter le Cahier des Charges correspondant.*

Toutefois, les Tournois P 1500, ainsi que les Tournois P 2000 du 'Greenweez FFT Padel Tour', suivent un règlement sportif précis, disponible en ligne sur le site FFT :

<https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

Attention, des règles spécifiques s'appliquent également - et exclusivement -, aux Championnats par paires ou par équipes.

Comité de Tournoi ou de Championnat :

La composition du Comité de Tournoi doit être affichée dans l'enceinte du club organisateur.

Le Comité de Tournoi est composé d'au moins 3 membres licenciés pour l'année sportive en cours et âgés de 18 ans ou plus (le juge-arbitre ne pouvant en aucun cas en faire partie). Il doit être affiché dans l'enceinte du Club.

Parmi les principales missions dévolues au Comité de Tournoi, ce dernier :

- fixe le montant des droits d'engagement,
- établit le règlement du tournoi en conformité avec les règlements fédéraux,
- arrête sans recours la liste des paires admises à participer ;
- définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi,
et supervise les tirages au sort,
- prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels,
- veille au bon déroulement de la compétition,
- prend toute mesure qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi jusqu'à son achèvement,
- a toute latitude, dans le cas où le tournoi ne peut pas aller jusqu'à son terme, de prévoir le partage des prix en tenant compte des paires restant en course et de l'état d'avancement du tournoi ;
- est responsable du respect du cahier des charges de l'épreuve.



III.1 – PRINCIPES GENERAUX



Unité de lieu :

Un Tournoi doit se dérouler sur un lieu unique. Au Padel, l'unité de lieu, permettant une réelle convivialité, est prépondérante dans l'organisation de la compétition. Une tolérance peut être acceptée dans certains cas pour l'utilisation de pistes de repli, sous réserve que celles-ci soient à une distance respectable du site principal de la Compétition.

Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire. Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.

Les Pistes :

Les pistes doivent être homologuées par les Ligues et proposer une hauteur et des dimensions conformes à la catégorie de la Compétition (Cf. Cahiers des Charges Tournois & Championnats). *Une piste semi couverte est considérée comme une piste extérieure.*

Concernant la Hauteur des structures couvertes, nous recommandons « *le plus de hauteur possible* ». Le choix des Clubs pour l'attribution des tournois P 1000, P 1500 et P 2000, ainsi que des Championnats de France, est fait par le Conseil National du Padel suite à un appel à candidature au plan national.

Aussi, les structures existantes à 7 mètres pourront continuer à candidater, mais le CNP choisira en priorité des Clubs proposant des pistes avec sorties et avec un maximum de hauteur (en plus des conditions d'accueil naturellement).

Par ailleurs, selon l'importance du Tournoi ou de la Compétition, des pistes *avec sorties* seront demandées. Il y a deux types de « pistes avec sorties » :

=> la piste avec sortie mais sans possibilité d'installation d'une chaise d'arbitre : dans ce cas, 2 m de dégagement x 8 m de chaque côté de la piste suffisent ;

=> la piste avec sortie et arbitrage possible : prévoir dans ce cas 4 mètres minimum de dégagement au moins d'un côté de la piste afin de pouvoir y installer une chaise d'arbitre.



III.1 – PRINCIPES GENERAUX



Nombre minimum de paires ou d'équipes :

Si un Tournoi comporte moins de paires que prévues par le Cahier des Charges, il sera rétrogradé dans la catégorie correspondante au nombre de paires inscrites. La saisie des résultats sera bloquante (nombre de paires insuffisant), aussi, le Juge-Arbitre devra contacter sa Ligue afin que celle-ci modifie la catégorie de l'épreuve.

Attention : s'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée, à l'exception des Championnats par paires ou par équipes ainsi que des Tournois Nationaux Jeunes pour lesquels les minima ne s'appliqueront pas (l'épreuve conservera la valorisation qui avait été annoncée, et ce quel que soit le nombre de paires ou d'équipes ayant participé).

Participation aux épreuves :

Les dames peuvent être autorisées à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des charges). Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées : soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. chapitre « Le Classement »).

Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).

Remarque : pour les épreuves mixtes où seules sont autorisées des paires mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

Nombre de matchs minimum garantis :

Tous les types de tournois doivent proposer 3 matchs minimum à chaque paire durant le Tournoi. Cette règle n'est pas obligatoire pour les championnats par paires ou par équipes.





III.2 – REGLES DE GESTION



III.2 – REGLES DE GESTION

Sélection des paires & Parution d'un nouveau classement



Sélection des paires participantes :

Le Comité de Tournoi arrête la liste des paires engagées et le Juge-Arbitre constitue les poules & les tableaux. Le Comité de Tournoi est libre de fixer la date limite d'inscription pour les tournois P 25, P 100 et P 250.

Pour les tournois P 500, P 1000, P 1500 & P 2000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est toujours fixée à une semaine avant le début de la compétition, qualifications comprise, soit J – 7, à 23h59.

Des qualifications sont possibles : le nombre de paires qualifiées est déterminé par le JAP.

Des paires peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire participant à la phase précédente.

Aucune recomposition de paire n'est possible après la date limite d'inscription.

Toutefois, pour les tournois P 500, P 1000, P 1500 et P 2000 uniquement, un joueur d'une paire ayant déclaré forfait avant ou après la date limite d'inscription, peut demander une Wild Card (WC) au Comité de Tournoi avec un autre joueur. Cette demande doit être formulée par écrit auprès du Juge-Arbitre dans les délais impartis, soit 48h maximum après la date limite d'inscription. Si le Comité de Tournoi accepte, alors une paire pourra être « recomposée », mais uniquement via cette demande de WC.

Exemple : une paire s'est inscrite avec les joueurs A et B. Le joueur B se blesse ; le joueur A peut alors demander une WC avec un joueur C. Cette demande de WC est acceptée ou non par le Comité de Tournoi.

Parution d'un nouveau Classement :

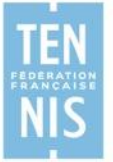
Pour les P 25, P 100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre essaiera, dans la mesure du possible, d'utiliser ce dernier classement publié.

Pour les P 500, P 1000, P 1500 et P 2000, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement).



III.2 – REGLES DE GESTION

Les Lucky Losers



Les Lucky Losers (LL) :

Des paires Lucky Losers (LL) peuvent être autorisées entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.

=> A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées par tirage au sort entre les paires classées au même rang, et ce quels que soient les effectifs des poules.

=> A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.

Des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8^{èmes} de finale. Le Comité de Tournoi *peut* décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer la paire vainqueur défaillante par la paire que cette dernière vient de battre :

- la paire vainqueur défaillante sera alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer.

- la paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaire uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s). *Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8^{èmes} (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.*

Attention : la règle des LL n'est pas applicable pour les Championnats par paires ou par équipes.



III.2 – REGLES DE GESTION

Placement des paires et constitution des tableaux



Placement et ordre des paires :

Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.

En fonction de la formule sportive retenue (enchaînement de tableaux, poules puis tableau final, etc.), les paires seront :

- soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
- soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux :

Le Juge-Arbitre détermine le nombre total de TS, qui peut être équivalent au minimum à 1/8^{ème} et au maximum à la moitié de l'effectif total des paires, et qui doit être au moins égal au nombre de paires qualifiées sortantes.

Les tournois se déroulant pour la plupart du temps sous la forme de TMC (Tournois Multi-Chances), il est fortement recommandé de placer les paires par tirages au sort successifs, par « chapeau » : 3/4, 5 à 8, 9 à 16 etc.).

Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées ensuite par tirages au sort successifs par « chapeau » : 3-4 / 5 à 8 / 9 à 16 – ou 9 à 12 et 13 à 16 selon le cas, etc.

Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont ensuite placées par tirage au sort par « chapeau », en fonction du nombre et de la dimension des sections.



III.2 – REGLES DE GESTION

Constitution des poules



Constitution des poules :

Lors de la constitution des poules, 2 TS par poule sont obligatoires. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

=> la méthode « *partition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules. Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite. Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

=> la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise. Exemple : 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	la paire 1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.



III.2 – REGLES DE GESTION

Wild Cards : P 500, P 1000, P 1500 & P 2000 uniquement



Les Wild Cards (invitations) :

Le Comité de Tournoi peut décider d'attribuer, ou non, des Wild Cards en Qualifications ainsi qu'en Tableau Final, en application des grilles ci-après.

La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et toujours fixée à J-5 à 23h59.

Pour rappel, un joueur d'une paire ayant déclaré forfait avant ou après la date limite d'inscription peut demander une WC au Comité de Tournoi avec un autre joueur.

Exemple : une paire est inscrite avec les joueurs A et B. Le joueur B se blesse ; la paire A/B déclare forfait, mais le joueur A peut alors demander une WC avec un joueur C. Cette demande de WC est acceptée, ou non par le Comité de Tournoi.

Par conséquent :

- J-7 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi
- J-6 avant midi : Publication, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi
- J-5 à 23h59 : Date limite de demande de WC
- J-4 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP

Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualification, soit dans le Tableau Final). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, selon l'ordre de cette liste d'attente, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Si un nouveau classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la compétition, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées et la détermination des têtes de série. **Attention : une paire ne pourra en aucun cas changer de phase suite à la publication d'un nouveau classement puisque le Classement à la date limite d'inscription (« au Cut ») détermine la liste des paires participantes.**



III.2 – REGLES DE GESTION

Wild Cards Tableau Final : P 500, P 1000, P 1500 & P 2000 uniquement



Les Wild Cards Tableau Final :

Concernant les P 1500 et les P 2000, vous trouverez les règlements précis de ces tournois sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions) :
<https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

Pour les P 500 et P 1000, le nombre de WC possibles est déterminé en fonction de la dimension du Tableau Final ou du nombre de paires admises en Qualifications (cf. Tableau ci-dessous).

TABLEAU FINAL							
<i>(Attention, certaines dimensions de Tableau ne sont pas autorisées pour les épreuves Messieurs)</i>							
Dimension du TF	8	12	16	24	32	48	64
Nb de paires minimum directement admises	6	10	12	20	24	40	56
<i>Dont... Nb de Wild-Cards TF possible (maximum)</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
Nb de paires Qualifiées (maximum)	2	2	4	4	8	8	8

Attention, les nombres de paires qualifiées indiquées dans le tableau ci-dessus sont des *maxima* : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le tableau augmente en conséquence.

Concernant les WC, il s'agit de nombres maximum de WC possibles : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le TF.



III.2 – REGLES DE GESTION

Wild Cards Qualifications : P 500, P 1000, P 1500 & P 2000 uniquement



Les Wild Cards Qualifications :

Concernant les P 1500 et les P 2000, vous trouverez les règlements précis de ces tournois sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions) :
<https://www.fft.fr/competition/padel/les-reglements-des-competitions>

Pour les P 500 et P 1000, le nombre de WC possibles est déterminé en fonction de la dimension du Tableau Final ou du nombre de paires admises en Qualifications (cf. Tableaux ci-dessous).

QUALIFICATIONS								
Nb maximum de Paires Admises en Qualifications	8	12	16	20	24	32	48	64
<i>Dont ... Nb de Wild-Cards possibles (maximum)</i>	0	1	1	2	2	4	6	8

Attention, les nombres de paires qualifiées indiquées dans le tableau ci-dessus sont des *maxima* : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le tableau augmente en conséquence.

Concernant les WC, il s'agit de nombres maximum de WC possibles : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises en Qualifications.



III.2 – REGLES DE GESTION

Le coaching



Le coaching est autorisé lors des compétitions suivantes :

- Tournois Seniors de catégorie : P 500, P 1000, P 1500 ou P 2000.
- Tournois Jeunes, quelle que soit la catégorie.
- Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, interligues, divisions régionales, départementales etc.).
- Championnats départementaux & régionaux Jeunes, Seniors et Seniors Plus par paires.
- Championnats de France Seniors par paires.

Règles générales communes à l'ensemble des épreuves :

- Le coach doit impérativement être licencié FFT (millésime de l'homologation).
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou au championnat.
- Un coach ne peut dispenser ses conseils que pendant les temps de repos, et uniquement pendant les temps de repos.
- Le coach ne doit en aucun cas intervenir lors de discussions entre joueurs, ou lors d'un litige avec ou sans arbitre.
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'applique, de fait, à la paire qu'il conseille.



III.2 – REGLES DE GESTION

Le coaching



Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches pour le Tournoi ou le Championnat, mais 1 seul coach pourra apporter ses conseils à la paire au cours d'une même partie.
- La paire doit déclarer son ou ses coaches auprès du JAP avant son 1^{er} match.
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition.
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de la partie.

Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coaches lors des matchs.
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match.
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.



III.2 – REGLES DE GESTION

Gestion des WO en cours de compétition (tournois ou championnats par paires)



WO d'une paire, non justifié :

- en cas de WO *non justifié* en poule, les joueurs de la paire seront classés au dernier rang de la poule.
- en cas de WO *non justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré, mais marqueront les points du dernier rang du tour précédent.
Exemple : une paire déclare forfait en 1/4 de finale sans présenter, même a posteriori, de justificatif au Juge-Arbitre ; cette paire sera alors classée au rang 16, soit au dernier rang du tour précédent.

WO d'une paire, justifié (blessure, événement extérieur...) :

- en cas de WO en poule, *justifié*, les joueurs de la paire marqueront les points obtenus à l'issue de la poule ;
- en cas de WO, *justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire marqueront les points de la dernière place correspondant au tour pour lequel ils ont dû déclarer forfait.

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou par le kinésithérapeute pour les P 1000, P 1500 et P 2000).
Dans le cas d'une blessure, un Certificat Médical pourra être fourni au JAP dans un délai maximum d'une semaine suivant la fin du Tournoi.

En tout état de cause, une paire ne disputant aucun match ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.

Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (pour rappel : 3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Cette règle n'est toutefois pas appliquée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum au cours de la journée, ou pour les perdants des 1/4 de finale ou 1/2 finale des P 1000, P 1500 et P 2000. Exemple : si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer ses matchs de classement, celle-ci sera alors classée au dernier rang du Tour (rang 8 dans ce cas) et non au dernier rang du Tournoi.

Attention, il est interdit de s'inscrire à 2 tournois simultanément.

Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission compétente.



III.2 – REGLES DE GESTION

Le prize money



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.

Attention, les prix ne sont plus obligatoires pour les P 500 mais restent désormais à la discrétion des organisateurs.

Concernant les P 500 et P 1000, nous vous *recommandons* une répartition des prix qui pourrait ainsi s'appliquer de manière équitable et uniforme sur l'ensemble du territoire. **Mais attention, il ne s'agit que d'une recommandation mais en aucun cas d'une obligation.** Les P 1500 & P 2000 doivent en revanche suivre une répartition des prix précise (cf. Règlements correspondants).

Aussi, pour les tournois P 500 et P 1000, une possible répartition des prix, en %, vous est proposée ci-après. Au-delà de la répartition des prix qui reste, in fine, à la discrétion des organisateurs, nous vous recommandons également de différencier le prize money pour les places 3 et 4.

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire. Si une paire perd, par exemple, en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit alors leur être remis au moment de leur départ du club.

=> Tout prix annoncé doit être distribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées. Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.

=> Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable (WO justifié), ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.

=> Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.

La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, la *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.



III.2 – REGLES DE GESTION

Le prize money



De manière à uniformiser les prix distribués sur l'ensemble des tournois de même catégorie, veuillez trouver ci-dessous une proposition de répartition des prix, la répartition finale étant à la discrétion du Comité de Tournoi :

P 500	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	45 %
Finaliste	25 %
3^{ème}	18 %
4^{ème}	12 %
P 1000 / P 1500	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	32 %
Finaliste	20 %
3^{ème}	14 %
4^{ème}	10 %
1/4 de finaliste	6 % (x 4)



III.2 – REGLES DE GESTION - Le délai de fin de tournoi & non respect du Cahier des Charges / Les recours



Fin de Tournoi :

En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*).

A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en conséquence*).

Les matchs de classement des différentes épreuves du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales du tournoi.

Non respect du Cahier des Charges par le Club Organisateur :

Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des tournois de Padel homologués.

Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P 500, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P 1000, et P 1500 pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.

Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre Tournoi, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.

Recours en cas de litige :

En cas de conflit sportif ou d'acte répréhensible survenant au cours d'une compétition, merci de bien vouloir vous référer aux Règlements Administratifs FFT, disponibles en ligne sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr) ; <https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft>

Dans le cas d'un acte répréhensible d'un Joueur, le Juge-Arbitre pourra établir une fiche de pénalité (disponible pour les officiels sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr) dans « Mon Espace Arbitrage »).





III.3 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS JEUNES



III.3.1 – LES TOURNOIS JEUNES HORS TNJ (Tournois Nationaux Jeunes) (9/10, 11/12, 13/14, 15/16 et 17/18 ans)



Seul un Tournoi National Jeunes, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 (cf. ci-après)



CDC TOURNOIS JEUNES HORS TNJ	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Prize Money	Non			
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Droits d'Homologation	Gratuits (tournois Jeunes)			
Droits d'inscription par Joueur(se) [perçus par le Club]	A discrétion du Club (<i>tarif usuel : 20€ / joueur</i>)			
Date limite d'inscription	Fixée par le Comité de Tournoi			
Sélection des paires	Par ordre d'inscription / Attention : Les Tournois 9/10 Ans ne peuvent être que de catégorie P 25			
Nb minimum de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures)	1	1	2	
Hauteur minimale des pistes	7 m (sauf dérogation accordée par la Ligue)			
Pistes avec sorties (2 mètres min. x 8m de chaque côté sans arbitrage => sinon 3m x 8m d'un côté)	Non obligatoire			
Juge-Arbitrage	JAP1 minimum		JAP2 minimum	
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre			
Coaching autorisé	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire			
Tournois Jeunes FILLES : Nb paires minimum	4	4	4	
Tournois Jeunes GARCONS : Nb paires minimum	4	4	8	
Filles autorisées à jouer dans les épreuves garçons	Oui			
Poids minimum de la Paire	Open			
Formule sportive	Libre	Libre	Libre	
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C2 / D2 / E (E conseillé)	A2 / B2 / C2 / D2	A2 / B2 / C2 / D2 Finale : A2 ou B2	
Formats jeu Matches de Classement	C2 / D2 / E (E conseillé)	A2 / B2 / C2 / D2	A2 / B2 / C2 / D2	
Balles neuves	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants 1/2 F	
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3	
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	



III.3.1 – LES TOURNOIS JEUNES HORS TNJ (Tournois Nationaux Jeunes) (9/10, 11/12, 13/14, 15/16 et 17/18 ans)

CDC TOURNOIS JEUNES HORS TNJ	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Kinésithérapeute / Médecin		Non obligatoire		<p>Seul un Tournoi National Jeunes, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 (cf. ci-après)</p>
Nettoyage des vitres		A discrétion du Club		
Affiche de l'événement		Produite par le Club		
Partenariats		Partenaires du Club		
Mise à disposition des pistes par le Club		Organisation Club		
Habillage des pistes		Organisation Club		
Sonos		Organisation Club		
Panneau d’Affichage Résultats		Organisation Club		
Panneaux de score		Organisation Club		
Vestiaires		Obligatoires (Vestiaires H / F séparés)		
Salle de repos des joueurs		Libre		
Cadeaux d’Accueil		Organisation Club		
Trophées		Fournis par le Club		
Transport		Non obligatoire		
Hébergement		A la charge des joueurs		
Restauration / Eau à disposition ou en vente		Organisation Club		
Soirée des joueurs		Non obligatoire		
Remise des prix		Organisation Club		
Streaming		A discrétion du Club		



III.3.2 – LES TNJ U16 & U18

DATES & CLUBS CHOISIS PAR LA FFT (4 épreuves simultanées)



TNJ / Tournois Nationaux Jeunes	P 250 U16 FILLES	P 500 U18 FILLES	P 250 U16 GARÇONS	P 500 U18 GARÇONS
Prize Money	Non			
Délai d'Homologation	4 semaines			
Droits d'Homologation	Gratuits (tournois Jeunes)			
Droits d'inscription par Joueur(se) [encaissés directement par le Club]	25 € / Joueur			
Date limite d'inscription	Jour des Qualifs-7, à 23h59			
Sélection des paires	<p>Au Classement / RGLES TNJ GARÇONS : un joueur U14 ne peut s'inscrire qu'en U16 mais pas en U18 / OBLIGATION pour 2 joueurs U16 de participer à l'épreuve U16 / Possibilité pour un joueur U16 de participer à une épreuve U18 avec un partenaire U18</p> <p>REGLES TNJ FILLES : selon le nombre total de paires totales inscrites, un regroupement des deux épreuves pourrait avoir lieu</p>			
Nb minimum de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures + couvertes en cas de repli)	6 pistes			
Hauteur minimale des pistes existantes ou construites et homologuées par les Ligues AVANT le 1 ^{er} septembre 2025	7 m (sauf dérogation accordée par la FFT)			
Hauteur minimale des pistes construites et homologuées par les Ligues A COMPTER DU 1 ^{er} septembre 2025	7 m	Entre 8 et 9 m recommandés au centre du terrain et sur toute la longueur du filet	7 m	Entre 8 et 9 m recommandés au centre du terrain et sur toute la longueur du filet
Nb Pistes avec sorties (min. 4 m x 8 m d'un côté pour la chaise d'arbitre / 2 m x 8 m de l'autre)	2 pistes recommandées			
Juge-Arbitrage	JAP2 (minimum) désigné, indemnisé et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration) Le Club doit fournir au JAP une imprimante, une connexion Wifi fiable, un espace avec 4 postes de travail (prévoir rallonges & prises multiples)			
Arbitrage	Demi-finales & Finales (le club doit prévoir 2 chaises d'arbitre) Arbitres désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration)			
Superviseurs de pistes	2 superviseurs désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration)			
Coaching autorisé	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire			
Nombre minimum de paires (une épreuve ne pourra pas avoir lieu avec moins de 4 paires)	4	8	4	8
Filles autorisées à jouer dans les épreuves Garçons	Non			
Poids minimum de la Paire	Open			
Formule sportive	Déterminée en fonction du nombre de paires inscrites (3 matchs minimum par paire)			
Formats jeu Tableau Final & Changements de balles	A2 / pas de changement de balles			
Formats jeu Qualifications, Matchs de Classement & Chts de balles	A2 ou B2 / pas de changement de balles			
Balles	3 Balles neuves Wilson par mach 3 (matchs de classement compris). Fournies par la FFT			
Durée de la Compétition	2 jours. Début des matchs samedi pas avant 11h . Prévoir une fin de Tournoi dimanche aux alentours de 17h			



III.3.2 – LES TNJ U16 & U18

DATES & CLUBS CHOISIS PAR LA FFT (4 épreuves simultanées)



TNJ / Tournois Nationaux Jeunes	P 250 U16 FILLES	P 500 U18 FILLES	P 250 U16 GARCONS	P 500 U18 GARCONS
Kinésithérapeute / Médecin	Présence d'un kiné et d'un médecin conseillée, mais non obligatoire			
Nettoyage des vitres	Assuré par le Club avant chaque journée			
Affiche de l'événement	Produite par la FFT			
Partenariats	Pas de contraintes partenariales pour le Club			
Mise à disposition des pistes par le Club	Mises à disposition gratuite des pistes par le Club. Proposer 2 pistes d'entraînement minimum le vendredi de 18h à 20h. Puis 6 pistes dès le samedi 8h, et ce jusqu'à la fin de la compétition le dimanche aux alentours de 17h			
Habillage des pistes	Matériel logoté « FFT PADEL » fourni par la FFT. Montage & démontage des 6 pistes assurés par le Club (le Club doit prévoir un nombre important de colliers de serrage noirs en plastique (longs) – environ 600) Frais de transport aller & retour du matériel à la charge de la FFT.			
Sonos	Le Club doit fournir deux sonos avec micros portatifs pour l'arbitrage des demi-finales. Une Sono sera également utilisée pour l'annonce des parties			
Panneau d'Affichage Résultats	Prévoir un ou deux grands tableaux dans l'enceinte du Club, à proximité des pistes, pour l'affichage des Tableaux et Poules des Qualifications. Prévoir également un écran TV à disposition du JAP pour affichage de la Programmation			
Panneaux de score	Chaque piste doit être équipée d'un panneau de score manuel.			
Vestiaires	Le Club doit disposer de deux vestiaires séparés (avec douches) pour les Filles et pour les Garçons			
Salle de repos des joueurs	Recommandée mais non obligatoire (mise à disposition de bananes, barres de céréales...)			
Cadeaux d'Accueil	Fournis par la FFT			
Trophées	Fournis par la FFT			
Transport	Assuré par le Club (3 véhicules recommandés). Du vendredi à partir de 16h au dimanche soir (Lieux desservis : Gare, Aéroport / Club / Hôtels proposés par l'Organisation). Service de Navettes matins & soirs, a minima			
Hébergement	Un ou deux Hôtels, 2 et 3 étoiles, doivent être proposés par le Club. Hébergement à la charge des participants			
Restauration / Eau	Formules sportives & snacking proposés par le Club toute la journée (déjeuner obligatoire), à des prix abordables. A la charge des participants. Eau : Fontaine à eau souhaitée pour mise à disposition gratuite pour les joueurs.			
Soirée des joueurs	Dîner du samedi soir offert par le Club aux joueurs ainsi qu'aux officiels (environ 120 personnes) Payant pour le Staff Organisation FFT/Ligue			
Remise des prix	Organisée par le Club. Pot de remise des prix offert par le Club le dimanche après les finales			
Streaming	Non obligatoire (choix du Club)			



III.3.3 – LES MASTERS DES TNJ - U16 & U18



MASTERS TNJ	MASTERS P 500 U16 Filles & Garçons, ET Masters P 1000 U18, Filles et Garçons
Prize Money	Non
Déli d'Homologation	4 semaines
Droits d'Homologation	Gratuits (tournois Jeunes)
Droits d'inscription par Joueur(se) [encaissés directement par le Club]	0 € (Qualification suite au Circuit TNJ)
Date limite d'inscription	Jour des Qualifs-7, à 23h59
Sélection des paires	Au Classement du circuit TNJ / les 16 meilleurs joueurs et joueuses, suite à leur Classement à l'issue du circuit des TNJ U16 & U18, sont qualifiés pour le Masters. La FFT dispose d'une Wild Card par Master (4 épreuves).
Nb minimum de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures + couvertes en cas de repli)	6 pistes
Hauteur minimale des pistes existantes ou construites et homologuées par les Ligues AVANT le 1^{er} septembre 2025	7 m (sauf dérogation accordée par FFT)
Hauteur minimale des pistes construites et homologuées par les Ligues A COMPTER DU 1^{er} septembre 2025	Entre 8 et 9 m recommandés au centre du terrain, et sur toute la longueur du filet
Nb Pistes avec sorties (min. 4 m x 8 m d'un côté pour la chaise d'arbitre / 2 m x 8 m de l'autre)	2 pistes recommandées
Juge-Arbitrage	JAP2 (minimum) désigné, indemnisé et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration) Le Club doit fournir au JAP une imprimante, une connexion Wifi fiable, un espace avec 4 postes de travail (prévoir rallonges & prises multiples)
Arbitrage	Demi-finales & Finales (le club doit prévoir 2 chaises d'arbitre) Arbitres désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration)
Superviseurs de pistes	2 superviseurs désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration)
Coaching autorisé	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire
Nombre de paires	8, par épreuve
Filles autorisées à jouer dans les épreuves Garçons	Non
Poids minimum de la Paire	Open (sélection au Classement du circuit TNJ)
Formule sportive	Poules + TF
Formats jeu Masters / Changements de balles	A2 ou B2 (pas de changement de balles)
Balles	3 Balles neuves Wilson par mach 3. Fournies par la FFT
Durée de la Compétition	2 jours. Début des matchs samedi matin (horaire à déterminer). Prévoir une fin de Tournoi dimanche aux alentours de 17h



III.3.3 – LES MASTERS DES TNJ - U16 & U18



MASTERS TNJ	MASTERS P 500 U16 Filles & Garçons, ET Masters P 1000 U18, Filles et Garçons
Kinésithérapeute / Médecin	Présence d'un kiné et d'un médecin conseillée, mais non obligatoire
Nettoyage des vitres	Assuré par le Club avant chaque journée, et avant les finales
Affiche de l'événement	Produite par la FFT
Partenariats	Pas de contraintes partenariales pour le Club
Mise à disposition des pistes par le Club	Mises à disposition gratuite des pistes par le Club. Proposer 4 pistes d'entraînement minimum le vendredi de 18h à 20h. Puis 6 pistes dès le samedi 8h, et ce jusqu'à la fin de la compétition le dimanche aux alentours de 17h
Habillage des pistes	Matériel logoté « FFT PADEL » fourni par la FFT. Montage & démontage des 6 pistes assurés par le Club (le Club doit prévoir un nombre important de colliers de serrage noirs en plastique (longs) – environ 600) Frais de transport aller & retour du matériel à la charge de la FFT
Sonos	Le Club doit fournir deux sonos avec micros portatifs pour l'arbitrage des demi-finales. Une Sono sera également utilisée pour l'annonce des parties
Panneau d’Affichage Résultats	Prévoir un ou deux grands panneaux dans l'enceinte du Club, à proximité des pistes, pour l'affichage des Tableaux et Poules des Qualifications. Prévoir également un écran TV à disposition du JAP pour affichage de la Programmation
Panneaux de score	Chaque piste doit être équipée d'un panneau de score manuel
Vestiaires	Le Club doit disposer de deux vestiaires séparés (avec douches) pour les Filles et pour les Garçons
Salle de repos des joueurs	Recommandée mais non obligatoire (mise à disposition de bananes, barres de céréales...)
Cadeaux d’Accueil	Fournis par la FFT
Trophées	Fournis par la FFT
Transport	Assuré par le Club (3 véhicules recommandés). Du vendredi à partir de 16h au dimanche soir (Lieux desservis : Gare, Aéroport, / Club / Hôtels proposés par l'Organisation). Service de Navettes matins & soirs, a minima
Hébergement	Un ou deux Hôtels, 2 et 3 étoiles, doivent être proposés par le Club. Hébergement à la charge des participants
Restauration / Eau	Formules sportives & snacking proposés par le Club toute la journée (déjeuner obligatoire), à des prix abordables. A la charge des participants. Eau : Fontaine à eau souhaitée pour mise à disposition gratuite pour les joueurs.
Soirée des joueurs	Dîner du samedi soir offert par la FFT (environ 140 personnes)
Remise des prix	Organisée par le Club. Pot de remise des prix offert par le Club le dimanche après les finales
Streaming	Non obligatoire (choix du Club)





III.4 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS



III.4.1 – LES TOURNOIS SENIORS

P 25, P 100, P 250, Dames, Messieurs ou Mixtes
P 500, Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)



CDC TOURNOIS SENIORS	P 25 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 100 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 250 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 500 Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)
Prize Money	Non	Non	Non	0 à 1000 €
Délai d'homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
Droits d'homologation	30 €	40 €	50 €	60 €
Droits d'inscription par joueur(se)	A discrétion du Club			
Date limite d'inscription	Libre			Jour des Qualifs – 7, à 23h59
Sélection des paires	Ordre d'inscription			Au Classement
Nb min. de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures)	1		2	
Hauteur minimale des pistes existantes ou construites et homologuées par les Ligues AVANT le 1 ^{er} septembre 2025	7 m (sauf dérogation accordée par la Ligue)			
Hauteur minimale des pistes construites et homologuées par les Ligues A COMPTER DU 1 ^{er} septembre 2025	7 m			Entre 8 et 9 m recommandés au centre de la piste et sur toute la longueur du filet
Nb pistes avec sorties (2 m x 8 m de chaque côté)	Non obligatoire			
Juge-Arbitrage	JAP1 min. désigné et indemnisé par le Club		JAP2 min. désigné et indemnisé par le Club	JAP2 min. (non joueur) désigné et indemnisé par le Club
Arbitrage	Non obligatoire			
Superviseurs de pistes	Non obligatoire			
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire
Nb minimum de paires	Dames : 4	Dames : 4	Dames : 4	Dames : 8
	Messieurs : 4	Messieurs : 8	Messieurs : 12	Messieurs : 16
	Mixtes : 4	Mixtes : 8	Mixtes : 12	Pas de P 500 Mixtes
Dames autorisées dans les épreuves Messieurs	Oui			



III.4.1 – LES TOURNOIS SENIORS

P 25, P 100, P 250, Dames, Messieurs ou Mixtes
P 500, Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)



CDC TOURNOIS SENIORS	P 25 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 100 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 250 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 500 Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)
Interdiction aux N meilleurs joueurs de participer	Dames : Interdiction TOP 1 000	Dames : Interdiction TOP 300	Dames : Interdiction TOP 100	Au Classement : Dames ou Messieurs (Pas de P 500 Mixtes)
	Messieurs : Interdiction TOP 10.000	Messieurs : Interdiction TOP 2.000	Messieurs : Interdiction TOP 500	
	Mixtes : Interdiction des classements respectifs, Dames & Messieurs, ci-dessus			
Formule sportive	Libre	Libre	TF Messieurs & Mixtes ≥ 1/2 Finale	TF Messieurs ≥ 1/4 Finale
Formats Tableau Final & Qualifications	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2	Tout sauf format E ≤ 1/4 F 1/2 F = A1 / A2 / B1 / B2 Finale = A1 / A2 / B1 / B2
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E	Tout sauf Format E
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants 1/2 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3			
Kinésithérapeute	Optionnel			
Durée maximum	1/2 Journée ou soirée	3 jours		
Kinésithérapeute / Médecin	Non obligatoire			
Nettoyage des Vitres	A discrétion du Club			
Affiche	Produite par le Club			
Partenariats & Habillage des pistes	Organisation Club			
Mise à disposition des pistes par le Club	Organisation Club			
Habillage des pistes	Organisation Club			
Sonos	Organisation Club			
Panneau d’Affichage Résultats	Organisation Club			
Panneaux de score	Organisation Club			
Vestiaires	Obligatoires (vestiaires H / F séparés)			



III.4.1 – LES TOURNOIS SENIORS

P 25, P 100, P 250, Dames, Messieurs ou Mixtes
P 500, Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)



CDC TOURNOIS SENIORS	P 25 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 100 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 250 Dames, Messieurs ou Mixtes	P 500 Dames ou Messieurs (pas de P 500 Mixtes)
Salle de repos des joueurs	Libre			
Cadeaux d'Accueil	Organisation Club			
Trophées	Fournis par le Club			
Transport	Non obligatoire			
Hébergement	A la charge des joueurs			
Restauration / Eau à disposition ou en vente	Organisation Club			
Soirée des joueurs	Non obligatoire			
Remise des prix	Organisation Club			
Streaming	A discrétion du Club			



III.4.2 – LES TOURNOIS SENIORS, P 1000, P 1500 & P 2000



CDC TOURNOIS SENIORS	P 1000 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 1500 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 2000 (2 épreuves, Dames & Messieurs)
Prize Money	1 000 € et plus (pris en charge par le Club)	1 500 € et plus (pris en charge par le Club)	10.400 € (5.200 € par Tableau) (pris en charge par la FFT)
Délai d'homologation	6 semaines		
Droits d'homologation	60 €, pris en charge par le Club (prélèvement automatique)		
Droits d'inscription par Joueur(se)	25 € maximum, encaissés directement par le Club		
Date limite d'inscription	Jour des Qualifs – 7, à 23h59		
Sélection des paires	Au Classement		
Nb minimum de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures + couvertes en cas de repli)	2 Pistes pour un P 1000 Dames 3 Pistes pour un P 1000 Messieurs	4 pour TF 24, ou 6 pour TF 32	8 (deux épreuves)
Hauteur minimale des pistes existantes ou construites et homologuées par les Ligues AVANT le 1 ^{er} septembre 2025	7 m (sauf dérogation accordée par la FFT)		
Hauteur minimale des pistes construites et homologuées par les Ligues A COMPTE DU 1 ^{er} septembre 2025	Entre 8 et 9 m recommandés, au centre de la piste et sur toute la longueur du filet		
Nb Pistes avec sorties (min. 4 m x 8 m d'un côté pour la chaise d'arbitre / 2 m x 8 m de l'autre)	Non obligatoire	1 avec arbitrage possible recommandée	
Juge-Arbitrage	JAP2 minimum (non joueur), désigné et indemnisé par le Club	JAP2 minimum (non joueur) désigné, indemnisé et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration) Le Club doit fournir au JAP une imprimante, une connexion Wifi, un espace avec 5 postes de travail (prévoir rallonges & prises multiples)	
Arbitrage	Non Obligatoire	Demi-finales & Finales (le club doit prévoir 2 chaises d'arbitre) / Arbitres désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration)	
Superviseurs de pistes	Non Obligatoire	Superviseurs désignés, indemnisés et pris en charge par la FFT (transport, hébergement et restauration). Minimum 1 superviseur pour 2 pistes.	
Coaching autorisé	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire		
Nb minimum de paires	Dames : 16 Messieurs : 24	TF 24 (20 + 16 Q, soit 36 au total si 4 pistes) TF 32 (28 + 16 Q, soit 44 au total si 6 pistes)	TF 24 (20 + 16 Q, soit 36 au total), par épreuve
Dames autorisées dans les épreuves Messieurs	Oui	Non	Non
Poids minimum de la Paire	Open		
Formule sportive	Dames : TF 16 minimum Messieurs : TF 24 minimum	TF 24 (20 + 16 Q, soit 36 au total) si 4 pistes TF 32 (28 + 16 Q, soit 44 au total), si 6 pistes	TF 24 (16 Paires en Qualifications)



III.4.2 – LES TOURNOIS SENIORS, P 1000, P 1500 & P 2000



CDC TOURNOIS SENIORS	P 1000 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 1500 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 2000 (2 épreuves, Dames & Messieurs)
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	A1 / A2 / B1 / B2 ≤ 1/16 ^{ème} A1 ou A2 ≥ 1/8 ^{ème}	Qualifications & 1/16 ^{ème} = B1 A1 2 ≥ 1/8 ^{ème}	
Formats jeu Matches de Classement	Perdants des 1/16 ^{èmes} : Tout sauf E Perdants des 1/8 ^{èmes} : A1 / A2 / B1 / B2 Pour la 3 ^{ème} Place = A1 ou A2	Pour la 3 ^{ème} Place = A1 Autres = B1	
Balles neuves	3 / match. Changement de balles non obligatoire	3 / match. Changement balles 3 ^{ème} set pour tous les matchs au format A1	
Nb matchs min. proposés par paire	3		
Durée de la Compétition	3 jours maximum	2,5 jours	2,5 jours
Kinésithérapeute(s)	Conseillé	Présence d'un Kiné obligatoire pour TF & Qualifications, à la charge du Club	Présence de 3 Kinés dès les Qualifications (charge FFT) Prévoir un local avec point d'eau et installation de 3 tables de massage (fournies par les kinés + la FFT) Prévoir Glace tout au long de la compétition.
Médecin	Présence d'un médecin conseillée. Si non présent sur site, prévoir a minima une astreinte téléphonique		
Nettoyage des Vitres	Assuré par le Club	Assuré par le Club. Obligatoirement avant chaque journée de Compétition + Avant les 1/4 de finale, demi-finales & finales. Le Club doit également prévoir 2 « laveurs de vitres » pouvant intervenir en cours de partie à partir des 1/4 de finale, sur demande des joueurs ou d'un Officiel.	
Affiche	Produite par le Club	Produite par le Club	Produite par la FFT
Partenariats & Habillage des pistes	Partenaires du Club		Partenaires FFT : Alpine, Greenweez, Wilson Envoi PLV à la charge de la FFT. Montage & Démontage assurés par le Club (le Club doit prévoir environ 800 colliers de serrage plastique noirs (longs)). <i>Aucun autre partenaire ne doit figurer sur les 2 Pistes principales (Plan précis envoyé par la FFT).</i>
Mise à disposition des pistes par le Club	Mise à disposition des pistes gratuite par le Club [4 ou 6 pistes (P 1500) / 8 pistes (P 2000)], disponibles dès le vendredi 10h, jusqu'à la fin des matchs. Puis les samedi et dimanche à partir de 8h et jusqu'à la fin des matchs.		
Habillage du site	A la discrétion du Club		Matériel logoté « FFT PADEL » fourni par la FFT. Montage & démontage assurés par le Club
Tribunes	A discrétion du Club	Le club doit disposer d'une tribune, ou permettre à environ 200 personnes de pouvoir s'asseoir autour des pistes	
Sonos	Une sono pour le tirage au sort, l'annonce des parties, la remise des prix	Le Club doit fournir deux sonos avec micros portatifs pour l'arbitrage des demi-finales. Une Sono sera également utilisée pour le tirage au sort, l'annonce des parties, la remise des prix	



III.4.2 – LES TOURNOIS SENIORS, P 1000, P 1500 & P 2000



CDC TOURNOIS SENIORS	P 1000 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 1500 (1 épreuve, Dames ou Messieurs)	P 2000 (2 épreuves, Dames & Messieurs)
Panneau d'affichage Résultats	Prévoir un ou deux grands tableaux dans l'enceinte du Club, à proximité des pistes, pour l'affichage des Tableaux et Poules des Qualifications. Prévoir également un écran TV à disposition du JAP pour affichage de la Programmation		
Panneaux de score	Chaque piste doit être munie d'un panneau de score (a minima manuel)		
Vestiaires	Le Club doit disposer de deux vestiaires séparés (avec douches), pour les Dames et pour les Messieurs		
Salle de repos des joueurs	Obligatoire, avec mise à disposition gracieuse, pour les joueurs et les coaches, de fruits secs, bananes, barres de céréales...		
Cadeaux d'Accueil	Fournis par le Club		Fournis par la FFT
Trophées	Fournis par le Club		Fournis par la FFT
Transport	Non obligatoire, à discrétion du Club		Véhicules fournis par la FFT (Partenariat HERTZ). Le Club doit mettre à disposition 3 chauffeurs bénévoles. Prise en charge des repas des chauffeurs, ainsi que des frais essence + péage, par la FFT. Les navettes doivent desservir le Club, la Gare, l'Hôtel ainsi que les hôtels proposés par L'organisation.
Hébergement	Un ou deux Hôtels, 2 et 3 étoiles, doivent être proposés par le Club. Hébergement à la charge des participants		
Restauration / Eau	Formules sportives & snacking proposés par le Club toute la journée, à des prix abordables. A la charge des participants. Eau : Fontaine à eau souhaitée pour mise à disposition gratuite pour les joueurs.		
Soirée des joueurs	A la discrétion du Club (dîner payant pour les joueurs)		
Remise des prix	Organisée par le Club. Pot de remise des prix offert par le Club le dimanche après les finales		
Streaming	A la discrétion du Club		Pris en charge par la FFT sur toute la compétition (qualifications comprises)





III.5 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS PLUS (45 & 55 ANS)



III.5 – LES TOURNOIS SENIORS PLUS (45 ou 55 ans)



CDC TOURNOIS SENIORS PLUS	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Prize Money	Non			
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	
Droits d'Homologation	30 €	40 €	50 e	
Droits d'inscription par Joueur(se) [perçus par le Club]	A discrétion du Club (<i>tarif usuel : 25€ / joueur</i>)			
Date limite d'inscription	Fixée par le Comité de Tournoi			
Sélection des paires	Par ordre d'inscription			
Nb minimum de Pistes de même nature (couvertes ou extérieures)	1	1	2	
Hauteur minimale des pistes	7 m			
Pistes avec sorties (2 mètres min. x 8m de chaque côté sans arbitrage)	Non obligatoire			
Juge-Arbitrage	JAP1 minimum		JAP2 minimum	
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre			
Coaching autorisé	Oui, 2 coachs maximum par paire déclarés impérativement au Juge-Arbitre avant le 1 ^{er} match de la paire			
Nb minimum de paires	Dames : 4	Dames : 4	Dames : 4	
	Messieurs : 4	Messieurs : 8	Messieurs : 12	
	Mixtes : 4	Mixtes : 8	Mixtes : 12	
Dames autorisées à jouer dans les épreuves Messieurs	Oui			
Interdiction aux N meilleurs joueurs de participer	Dames : Interdiction TOP 1 000	Dames : Interdiction TOP 300	Dames : Interdiction TOP 100	
	Messieurs : Interdiction TOP 10.000	Messieurs : Interdiction TOP 2.000	Messieurs : Interdiction TOP 500	
	Mixtes : Interdiction des classements respectifs, Dames & Messieurs, ci-dessus			
Formule sportive	Libre	Libre	TF Messieurs & Mixtes ≥ 1/2 Finale	
Formats jeu Tableau Final & Qualifications	C2 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E		Tout sauf Format E < Finale Finale = A1 / A2 / B1 / B2
Formats jeu Matches de Classement	C1 / C2 / D1 / D2 / E (E conseillé)	Tout sauf Format E		Tout sauf Format E
Balles neuves	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants 1/2 F	
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3	

Seul un Tournoi National Seniors Pus, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 (cf. ci-après)



III.5 – LES TOURNOIS SENIORS PLUS (45 ou 55 ans)



CDC TOURNOIS SENIORS PLUS	P 25	P 100	P 250	P 500 ou plus
Kinésithérapeute / Médecin		Non obligatoire		<p>Seul un Tournoi National Seniors Plus, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 (cf. ci-après)</p>
Nettoyage des vitres		A discrétion du Club		
Affiche de l'événement		Produite par le Club		
Partenariats		Partenaires du Club		
Mise à disposition des pistes par le Club		Organisation Club		
Habillage des pistes		Organisation Club		
Sonos		Organisation Club		
Panneau d’Affichage Résultats		Organisation Club		
Panneaux de score		Organisation Club		
Vestiaires		Obligatoires (Vestiaires H / F séparés)		
Salle de repos des joueurs		Libre		
Cadeaux d’Accueil		Organisation Club		
Trophées		Fournis par le Club		
Transport		Non obligatoire		
Hébergement		A la charge des joueurs		
Restauration / Eau à disposition ou en vente		Organisation Club		
Soirée des joueurs		Non obligatoire		
Remise des prix		Organisation Club		
Streaming		A discrétion du Club		





IV – LE CLASSEMENT



IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le Classement de Padel est un classement « glissant », qui tient compte, pour chaque joueur, de ses 12 meilleurs résultats obtenus au cours des 12 derniers mois. Les tournois ou championnats intégrés au calcul du classement sont ceux dont *la date de fin* est comprise dans les 12 derniers mois.

Le Classement de Padel FFT est publié sur le site fft.fr *en règle générale* le 1^{er} mardi de chaque mois.

Il existe deux classements de Padel, un classement masculin et un classement féminin. Le classement de Padel est individuel, il s'agit d'un rand de 1 à N.

Compte tenu de la possibilité pour les dames de participer à certaines compétitions messieurs, il n'y a pas de classement mixte.

Toutes les épreuves mixtes sont également prises en compte dans le calcul des classements féminin et masculin.

Pour calculer le poids d'une paire, il faut additionner les classements des 2 joueurs. Il faut bien additionner les classements et non le total des points de chaque joueur.

Un joueur Non Classé aura un classement égal au dernier joueur du classement français + 1.

Attention : si des joueurs sont ex-aequo au dernier rang, on en tiendra compte pour la détermination du rang d'un joueur Non Classé. Exemple, s'il y a 25 joueurs au dernier rang 13.000^{ème}, alors un joueur NC sera numéroté 13.026 (ce rang pour les joueurs NC est indiqué, pour les juges-arbitres, directement dans l'application « JA PADEL » au moment de l'enregistrement du Joueur).

Une joueuse Non Classée aura un classement Dames égal à la dernière joueuse du classement français + 1, et un classement Messieurs déterminé selon les règles d'équivalence ci-après (IV.2)

Donc plus le poids de la paire est petit, plus l'équipe est forte. En cas d'égalité de poids, le Juge-Arbitre Padel (JAP) procédera à un tirage au sort afin de déterminer les positions des paires pour l'établissement des poules et des tableaux.



IV.2 – EQUIVALENCES DE CLASSEMENT DAMES => MESSIEURS



Les dames peuvent être autorisées à participer à certains tournois messieurs (Cf. Cahiers des charges du Chapitre III). Dans ce cas, une paire pourra être composée, soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

=> Equivalences de Classements à attribuer à une joueuse participant à un tournoi messieurs pour l'établissement des poules et des tableaux :

Une joueuse classée :

- Top 100 FIP (Classement International) => + 200 au classement Messieurs par rapport à son classement FFT
- entre 1 et 10 FFT => + 400 au classement Messieurs
- entre 11 et 30 FFT => + 1 000 au classement Messieurs
- entre 31 et 60 FFT => + 2 000 au classement Messieurs
- entre 61 et 100 FFT => + 3 000 au classement Messieurs
- entre 101 et 200 FFT => + 8 000 au classement Messieurs
- entre 201 et 500 FFT => + 12 000 au classement Messieurs**
- 501 et plus FFT => + 15 000 au classement Messieurs
- Non Classée Dames = Non Classée au Classement Messieurs

Exemple : une joueuse classée 23^{ème} française sera classée 1 023 (23 + 1 000) au classement Messieurs, et ce classement de 1 023 servira à calculer le poids de la paire.

Pour pouvoir participer à un tournoi, on raisonne par poids de paire (addition des deux classements des joueurs/ses) :

Exemple : une joueuse classée N°8 souhaite participer à un tournoi Messieurs avec un partenaire classé 458^{ème}, le poids de la paire sera donc de : $(8 + 400) + 458 = 866$

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences ; le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.



IV.3 – VALORISATION DU CLASSEMENT FIP DANS LE CLASSEMENT FRANCAIS



LE CIRCUIT FIP - PREMIER PADEL

Nos meilleurs joueurs(es) français(es) évoluent sur le circuit professionnel FIP - Premier Padel qui est le circuit de référence de la Fédération Internationale de Padel attribuant le classement officiel de la FIP.

A ce jour, les résultats des tournois internationaux ne sont pas enregistrés informatiquement dans le calcul du Classement Français, et sont donc exclusivement comptabilisés pour le Classement international.

Aussi, afin de valoriser le Classement FIP, le Classement FFT est établi de la manière suivante :

=> **Messieurs :**

Les joueurs français classés dans le TOP 200 FIP au moment de la publication du Classement mensuel FFT, sont ordonnés de 1 à N ; la numérotation des autres joueurs débutant au rang N+1.

=> **Dames :**

Les meilleures joueuses françaises classées parmi le TOP 100 FIP au moment de la publication du Classement mensuel FFT sont ordonnées de 1 à N ; la numérotation des autres joueuses débutant au rang N+1.

Pour les joueurs *étrangers* classés à la FIP ou à l'A1 Padel (autre circuit international), souhaitant disputer des tournois FFT, les grilles d'équivalences ci-après pourront s'appliquer (Cf. Chapitre IV.4 « Les Assimilations de Classement »).



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT



Des Assimilations de Classement peuvent être délivrées à certains joueurs étrangers ou à certains joueurs français, de manière à ce que leur classement reflète au mieux leur niveau de jeu.

Ces assimilations peuvent être délivrées sous certaines conditions.

Les joueurs concernés, français ou étrangers, sont :

- les joueurs disposant d'un classement international (FIP ou A1 Padel)
- les joueurs classés, ou ayant été classés, au minimum à **15** au tennis en France - il n'est pas tenu compte des classements de tennis « présumés »
- les joueurs ayant déjà été classés au Padel (minimum **Top 2 000 Messieurs / Top 500 Dames**)
- les joueurs ayant été sélectionnés en Equipe Nationale ou disposant d'un Classement significatif dans leur pays d'origine, ou les joueurs ayant atteint la finale ou ayant remporté un tournoi de catégorie P 500 minimum et avec un classement non conforme à ce niveau de compétition.

Vous trouverez les différentes grilles d'assimilation ci-après.

Assimilation Automatique (Meilleur Classement Tennis ou Padel) :

Tout joueur Non Classé au Padel, reprenant ou débutant la Compétition de Padel et entrant dans une des grilles d'équivalence de par son actuel ou ancien meilleur Classement de Tennis, ou son ancien meilleur Classement de Padel, *se verra assimilé automatiquement par le Juge-Arbitre lors de l'enregistrement de son inscription au Tournoi.*

Le JAP verra automatiquement le classement assimilé du joueur au moment de son inscription dans l'application « JA Padel » destinée aux Juges-Arbitres.

=> Aucune demande d'assimilation n'est nécessaire dans ce cas.



IV.4 – LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT



Demande auprès de la FFT :

Seuls les joueurs ayant été sélectionnés en équipe nationale - en catégorie Jeunes ou Seniors, ainsi que les joueurs disposant d'un très bon classement dans leur pays, peuvent faire une demande d'assimilation auprès de la Fédération. Il faut que ce classement national soit réellement significatif.

=> Ces demandes doivent être adressées par mail à l'adresse : padel@fft.fr.

=> Attention, ces assimilations pourront être revues à la hausse ou à la baisse, sans préavis.

Une assimilation de Classement est déterminée en fonction des grilles « meilleur classement tennis » ou « meilleur classement padel » au moment du calcul du classement.

Par ailleurs, lors de chaque calcul de Classement, le joueur sera classé au meilleur rang, parmi les classements suivants :

- Assimilation Grille Tennis
- Assimilation Grille Padel
- Assimilation Grille FIP ou A1 Padel
- Classement calculé



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « FIP » ou « ex. WPT » (World Padel Tour)

Applicable à partir du Classement calculé du mardi 9 janvier 2024



Les joueurs disposant d'un classement sur le circuit professionnel, à l'exception de la règle spécifique de numérotation des meilleur(e)s français(e)s décrite au chapitre IV.3, peuvent se voir attribuer une assimilation au Classement FFT selon la grille suivante :

MESSIEURS			DAMES		
Meilleur Ranking FIP ou WPT obtenu	Années		Meilleur Ranking FIP ou WPT obtenu	Années	
	N (2024) à N-5	N-6 à N-10		N (2024) à N-5	N-6 à N-10
1 à 50	1	10	1 à 25	1	5
51 à 100	5	15	26 à 50	3	10
101 à 150	10	25	51 à 100	5	15
151 à 200	15	50	101 à 150	10	25
201 à 250	25	100	151 à 200	15	50
251 à 300	50	150	201 à 250	25	100
301 à 400	100	300	251 à 300	50	200
401 à 500	150	600	301 à 400	100	300
501 à 1000	400	1200	401 et plus	Non Déterminé	
1001 et plus	Non Déterminé				



IV.4 – LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « A1 Padel »

Applicable à partir du Classement calculé du mardi 9 janvier 2024



Il existe un second circuit international de haut-niveau, l'A1 Padel, reconnu par la FFT.

Aussi, en fonction de leur ranking A1 Padel au moment de la publication du Classement FFT, une assimilation peut-être donnée à un joueur, qu'il soit étranger ou français, selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
A1 Padel	FFT	A1 Padel	FFT
N° 1 à 20	10	N° 1 à 20	5
N° 21 à 40	20	N° 21 à 40	10
N° 41 à 100	50	N° 41 à 60	30
N° 101 à 150	100	N° 61 à 100	80
N° 151 et plus	Non déterminé	N°101 et plus	Non déterminé

Pour les joueurs pouvant bénéficier d'une assimilation A1 Padel, le meilleur Classement - entre l'assimilation A1 Padel et le Classement FFT calculé - sera retenu (une assimilation donnée à un joueur grâce à son ranking A1 Padel n'aura aucun impact sur le rang des autres joueurs).



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Tennis » obtenu

Applicable à partir du Classement du mardi 9 janvier 2024



Les Joueurs classés, quelle que soit leur nationalité, qui sont ou ont été classés au tennis au **minimum à 15** en France (hors niveaux présumés), peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement Padel.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS			DAMES		
Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)		Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)	
	N à N-10	N-11 à N-20 uniquement		N à N-10	N-11 à N-20 uniquement
15/1 et en dessous	<i>Pas d'assimilation possible</i>		15/1 et en-dessous	<i>Pas d'assimilation possible</i>	
3/6 à 15	3 500	7 000	3/6 à 15	1 500	3 000
+2/6 à 0	2 500	3 500	+2/6 à 0	500	1 500
-2/6 à -15	1 500	2 500	-2/6 à -15	250	500
Top 100 à 1ère Série	600	1 500	Top 60 à 1 ^{ère} Série	150	250



IV.4 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Padel » obtenu

Applicable à partir du Classement du mardi 9 janvier 2024



Les Joueurs ayant été bien classés au Classement FFT de Padel, depuis que celui-ci est informatisé (soit depuis octobre 2018), et donc depuis qu'il apparaît dans la Base Administrative fédérale, peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement, à partir d'octobre 2018 uniquement	Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement, à partir d'octobre 2018 uniquement
N° 2 001 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>	N° 501 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>
N° 501 à 2 000	6 000	N° 301 à 500	2 000
N° 301 à 500	3 000	N° 201 à 300	1 000
N° 101 à 300	1 500	N° 101 à 200	700
N° 51 à 100	500	N° 51 à 100	300
N° 21 à 50	300	N° 21 à 50	200
N° 11 à 20	200	N°11 à 20	100
Top 10	100	Top 10	80



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS



La répartition des points pris en compte dans le calcul du classement se fera en fonction du nombre de paires ou d'équipes ayant participé à l'épreuve.

Aussi, le nombre de points attribués aux vainqueurs reste identique (100 points pour un P 100, 250 points pour un P 250 etc.), et ce quel que soit le nombre total de paires ou d'équipes ayant participé, *mais le nombre de points distribués ensuite à chaque rang dépendra du nombre total de paires ou d'équipes.*

Les « nouveaux » barèmes ne sont appliqués que pour les compétitions dont la date de fin est, a minima, au 1^{er} mars 2023 (il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les points déjà entérinés avec les barèmes précédents).



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / Tournois de Janvier & Février 2023



	Rang	P 25	Rang	P 100	Rang	P 250	Rang	P 500	Rang	P 1000	Rang	P 2000	Rang	Chts France Seniors P 3000
VAINQUEUR	1	25	1	100	1	250	1	500	1	1000	1	2000	1	3000
FINALISTE	2	23	2	80	2	200	2	400	2	800	2	1600	2	2400
	3	21	3	75	3	180	3	360	3	720	3	1440	3	2160
DEMI-FINALISTE	4	19	4	72	4	160	4	325	4	650	4	1300	4	1950
	5	18	5	70	5	148	5	295	5	590	5	1180	5	1770
	6	17	6	65	6	140	6	280	6	560	6	1120	6	1680
	7	16	7	63	7	133	7	265	7	530	7	1060	7	1590
QUART DE FINALISTE	8	15	8	60	8	125	8	250	8	500	8	1000	8	1500
	9	14	9	58	9	110	9	220	9	440	9	880	9	1320
	10	13	10	55	10	105	10	210	10	420	10	840	10	1260
	11	12	11	53	11	100	11	200	11	400	11	800	11	1200
	12	11	12	50	12	95	12	190	12	380	12	760	12	1140
	13	10	13	48	13	90	13	180	13	360	13	720	13	1080
	14	9	14	45	14	85	14	170	14	340	14	680	14	1020
	15	8	15	43	15	80	15	160	15	320	15	640	15	960
1/8EME DE FINALISTE	16	7	16	40	16	75	16	150	16	300	16	600	16	900
	17	6	17	38	17	68	17	135	17	270	17	540	17	810
	18	5	18	35	18	65	18	130	18	260	18	520	18	780
	19	4	19	33	19	63	19	125	19	250	19	500	19	750
	20	3	20	30	20	60	20	120	20	240	20	480	20	720
	21	2	21	28	21	58	21	115	21	230	21	460	21	690
	22	1	22	25	22	55	22	110	22	220	22	440	22	660
	23	1	23	23	23	53	23	105	23	210	23	420	23	630
	24	1	24	20	24	50	24	100	24	200	24	400	24	600
	25	1	25	18	25	40	25	80	25	160	25	320	25	480
	26	1	26	15	26	38	26	75	26	150	26	300	26	450
	27	1	27	12	27	35	27	70	27	140	27	280	27	420
	28	1	28	10	28	33	28	65	28	130	28	260	28	390
	29	1	29	8	29	30	29	60	29	120	29	240	29	360
	30	1	30	5	30	28	30	56	30	110	30	220	30	330
	31	1	31	3	31	26	31	52	31	105	31	210	31	315
1/16EME DE FINALISTE	32	1	32	2	32	25	32	50	32	100	32	200	32	300
1/32ème de Finaliste ou Qualifs	33 et plus	1	33 et plus	1	33 et plus	5	33 et plus	10	33 et plus	20	33 et plus	40		



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 25

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	25	25	25	25	25	25	25
2	15	17	18	20	20	21	23
3	12	15	16	18	19	19	21
4	9	13	15	17	18	18	19
5	6	11	14	16	17	17	18
6	4	9	13	15	16	16	17
7	2	7	12	14	15	15	16
8	1	5	11	13	14	14	15
9		4	10	12	13	13	14
10		3	9	11	12	12	13
11		2	7	10	11	11	12
12		1	5	9	10	10	11
13			4	8	9	9	10
14			3	7	8	8	9
15			2	6	7	7	8
16			1	5	6	6	7
17				4	5	5	6
18				3	4	4	5
19				2	3	3	4
20				1	2	2	3
21					1	1	2
22					1	1	1
23					1	1	1
24					1	1	1
25						1	1
26						1	1
27						1	1
28						1	1
29							1
30							1
31							1
32 et plus							1



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 100

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	100	100	100	100	100	100	100
2	60	65	70	75	75	80	80
3	50	55	60	65	70	75	75
4	40	50	55	60	65	70	72
5	25	35	45	55	60	65	70
6	10	25	40	50	55	60	65
7	5	20	35	45	50	55	63
8	1	15	30	40	47	53	60
9		10	25	35	43	50	58
10		5	21	30	40	48	55
11		3	18	25	37	45	53
12		1	15	23	33	43	50
13			10	20	30	40	48
14			5	18	28	38	45
15			3	15	25	35	43
16			1	12	23	33	40
17				10	20	30	38
18				5	18	28	35
19				3	15	25	33
20				1	12	23	30
21					10	20	28
22					5	18	25
23					3	15	23
24					1	12	20
25						10	18
26						5	15
27						3	12
28						1	10
29							8
30							5
31							3
32 et plus							1



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 250

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	250	250	250	250	250	250	250
2	150	163	175	188	188	200	200
3	125	138	150	163	175	188	188
4	100	125	138	150	163	175	180
5	63	88	113	138	150	163	175
6	25	63	100	125	138	150	163
7	13	50	88	113	125	138	158
8	3	38	75	100	118	133	150
9		25	63	88	108	125	145
10		13	53	75	100	120	138
11		8	45	63	93	113	133
12		3	38	58	83	108	125
13			25	50	75	100	120
14			13	45	70	95	113
15			8	38	63	88	108
16			3	30	58	83	100
17				25	50	75	95
18				13	45	70	88
19				8	38	63	83
20				3	30	58	75
21					25	50	70
22					13	45	63
23					8	38	58
24					3	30	50
25						25	45
26						13	38
27						8	30
28						3	25
29							20
30							13
31							8
32 et plus							3



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 500

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	500	500	500	500	500	500	500
2	300	325	350	375	375	400	400
3	250	275	300	325	350	375	375
4	200	250	275	300	325	350	360
5	125	175	225	275	300	325	350
6	50	125	200	250	275	300	325
7	25	100	175	225	250	275	315
8	5	75	150	200	235	265	300
9		50	125	175	215	250	290
10		25	105	150	200	240	275
11		15	90	125	185	225	265
12		5	75	115	165	215	250
13			50	100	150	200	240
14			25	90	140	190	225
15			15	75	125	175	215
16			5	60	115	165	200
17				50	100	150	190
18				25	90	140	175
19				15	75	125	165
20				5	60	115	150
21					50	100	140
22					25	90	125
23					15	75	115
24					5	60	100
25						50	90
26						25	75
27						15	60
28						5	50
29							40
30							25
31							15
32 et plus							5



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 1000

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



PADEL



Rang	4 à 8 paires ou équipes	9 à 12 paires ou équipes	13 à 16 paires ou équipes	17 à 20 paires ou équipes	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
2	600	650	700	750	750	800	800
3	500	550	600	650	700	750	750
4	400	500	550	600	650	700	720
5	250	350	450	550	600	650	700
6	100	250	400	500	550	600	650
7	50	200	350	450	500	550	630
8	10	150	300	400	470	530	600
9		100	250	350	430	500	580
10		50	210	300	400	480	550
11		30	180	250	370	450	530
12		10	150	230	330	430	500
13			100	200	300	400	480
14			50	180	280	380	450
15			30	150	250	350	430
16			10	120	230	330	400
17				100	200	300	380
18				50	180	280	350
19				30	150	250	330
20				10	120	230	300
21					100	200	280
22					50	180	250
23					30	150	230
24					10	120	200
25						100	180
26						50	150
27						30	120
28						10	100
29							80
30							50
31							30
32 et plus							10



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 1500

(à compter de Mars 2023 – Date de fin de Tournoi a minima au 1^{er} Mars)



Rang	16 à 20 paires	21 à 24 paires ou équipes	25 à 28 paires ou équipes	29 à 32 paires ou équipes, ou +
1	1500	1500	1500	1500
2	1125	1125	1200	1200
3	975	1050	1125	1125
4	900	975	1050	1080
5	825	900	975	1050
6	750	825	900	975
7	675	750	825	945
8	600	705	795	900
9	525	645	750	870
10	450	600	720	825
11	375	555	675	795
12	345	495	645	750
13	300	450	600	720
14	270	420	570	675
15	225	375	525	645
16	180	345	495	600
17	150	300	450	570
18	75	270	420	525
19	45	225	375	495
20	15	180	345	450
21		150	300	420
22		75	270	375
23		45	225	345
24		15	180	300
25			150	270
26			75	225
27			45	180
28			15	150
29				120
30				75
31				45
32 et plus				15



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS / P 2000 & Championnats de France Seniors (P 3000)



Rang	P 2000	Rang	Championnats de France Seniors par paires P 3000
1	2000	1	3000
2	1600	2	2400
3	1440	3	2160
4	1300	4	1950
5	1180	5	1770
6	1120	6	1680
7	1060	7	1590
8	1000	8	1500
9	880	9	1320
10	840	10	1260
11	800	11	1200
12	760	12	1140
13	720	13	1080
14	680	14	1020
15	640	15	960
16	600	16	900
17	540	17	810
18	520	18	780
19	500	19	750
20	480	20	720
21	460	21	690
22	440	22	660
23	420	23	630
24	400	24	600
2èmes de poule	260	25	480
3èmes de poule	200	26	450
4èmes de poule	40	27	420
		28	390
		29	360
		30	330
		31	315
		32	300



IV.6 - LES BLOCAGES DE CLASSEMENT



Blocage pour cause de maternité

Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier d'un blocage de classement, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par la joueuse. La joueuse bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 10 premiers tournois et pour une période maximale de 6 mois après le premier tournoi joué.

Blocage pour raison médicale

Les joueurs classés dans le Top 500 ainsi que les joueuses classées dans le Top 200 au Classement FFT qui, pour des raisons de santé, n'ont pu participer aux compétitions au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois, pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier de ce blocage, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par le joueur. Le joueur bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 10 premiers tournois et pour une période maximale de 6 mois après le premier tournoi joué.



IV.7 – ATTRIBUTION DES POINTS A L'ISSUE DE LA COMPETITION



Le nombre de points attribués aux joueurs dépend de la catégorie de l'épreuve et du rang obtenu par la paire ou l'équipe. La catégorie de l'épreuve détermine le nombre maximum de points qui sera attribué à la paire ou l'équipe vainqueur (25 points à chaque joueur de la paire ou de l'équipe vainqueur d'un P 25, 100 points à chaque joueur de la paire ou de l'équipe vainqueur d'un P 100 etc.).

Si l'absence de matchs de classement ne permet pas de départager deux ou plusieurs paires ou équipes, celles-ci seront classées au même rang et obtiendront alors le même nombre de points (*rang le moins avantageux correspondant au tour de tableau*).

Si le Tournoi ne comporte qu'une seule poule, il est possible, dans ce cas, de départager des paires en tenant compte de leur différence de sets et/ou de jeux gagnés.

En revanche, si le Tournoi comporte deux ou plusieurs poules, des paires classées au même rang se verront attribuer le même nombre de points et ne seront en aucun cas départagées en fonction de la différence de sets et/ou de jeux gagnés au sein de leur poule :

Exemple : épreuve à 4 poules de 4 paires, les paires classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de poules ne sont pas qualifiées pour le Tableau Final, et ne disputent pas de matchs de classement supplémentaires :

=> Les 4 paires 3^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 12

=> Les 4 paires 4^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 16

Rappel : dans le cas d'un repêchage, la paire LL (Lucky Loser) sera désignée par tirage au sort.





V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES U14



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Les Championnats de France interligues Jeunes 2024 comportent une seule épreuve 14 ans moins (U14) : chaque équipe de Ligue étant composée de 2 paires garçons U14 + 1 paire filles U14.

Les championnats de France Interligues U14 2024 sont ouverts aux joueuses et joueurs :

- des catégories d'âge 9 à 14 ans (nés entre 2010 et 2015 inclus), et de nationalité française ;
- licenciés 2024 (Licence Padel ou Multi-Raquettes) dans la Ligue considérée (tous les joueurs de l'équipe doivent être licenciés dans la même ligue) ;
- dont l'attestation de licence porte la mention « compétition autorisée ».

Les Championnats de France Interligues Jeunes U14 se déroulent lors d'une seule phase (date & lieu à déterminer), et la formule sportive sera déterminée en fonction du nombre total d'équipes inscrites.

Chaque équipe est composée de 4 joueurs + 2 filles minimum, et de 9 joueurs/ses maximum.
(* rappel : interdiction pour un jeune né en 2015 ou après de participer à une compétition FFT)

Chaque équipe sera dirigée par un Capitaine, désigné par la Ligue. Ce dernier devra être licencié(e) à la FFT, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit licencié dans la même ligue que ses joueurs.

Un Capitaine adjoint peut également être désigné par la ligue, dans les mêmes conditions que le Capitaine.

La liste définitive des joueurs/ses (maximum 9), sera transmise au Juge-Arbitre de la Compétition la veille de la Compétition.

Lors de chaque rencontre, le Capitaine établit sa composition d'équipe avec les joueurs inscrits sur sa liste au début du Championnat, et en tenant compte du Classement FFT. Les paires masculines sont ordonnées par ordre de poids, la paire N°1 étant la mieux classée (poids numériquement le plus faible). A poids égal entre deux paires, le capitaine a le choix d'ordonner celles-ci comme il le souhaite.



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Tous les matchs se jouent au Format A2 (3 sets à 6 jeux, avec point décisif).

L'ordre des parties sera tiré au sort pour chaque rencontre.

Lors d'une rencontre, dès que la composition d'équipe a été transmise au Juge-Arbitre, aucun remplacement de joueurs n'est dès lors autorisé pour cette rencontre. Si, pour des raisons de santé, une paire déclare WO lors d'une partie, le score attribué pour celle-ci sera de 6/0 6/0 mais la rencontre aura tout de même lieu avec les deux autres matchs restants. Idem si 2 paires doivent déclarer forfait.

Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :

2 points par rencontre gagnée

1 point par rencontre perdue

0 point en cas de rencontre perdue par WO ou disqualification (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :

- de la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elle
- ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.



V.2 - ETATS DE RESULTATS / CLASSEMENT



Les Championnats de France Interligues Jeunes U14 sont considérés comme une épreuve de catégorie P 500.

A l'issue des Championnats, le Juge-Arbitre Padel saisit les résultats dans l'application Padel, en ordonnant toutes les équipes ayant participé de 1 à N.

Seuls les joueurs ayant pris part à au moins une rencontre, pourront bénéficier de points. Ces points seront déterminés par la position de leur équipe à l'issue de la compétition. Le nombre de joueurs pouvant bénéficier de points peut donc être un nombre impair, et dans la limite de 9.

Les barèmes de points sont ceux des Tournois P 500, en fonction du nombre d'équipes participantes.



V.3. – LE CAHIER DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES U14



CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES U14	
Dates	A déterminer
Nombre de Pistes	8 minimum
Homologation (par la FFT)	P 500
Juge-Arbitrage	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Désignés et indemnisés par la FFT
Formule	A définir en fonction du nombre d'équipes
Format de jeu	A2
Balles	3 balles neuves / match, fournies par la FFT
Kinésithérapeute(s)	Fournis par la Ligue, mais pris en charge par la FFT
Médecin	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Médailles & trophées fournis par la FFT
Transport & Hébergement	A la charge des Ligues / Le Club devra fournir des coordonnées d'hôtel à proximité (tarif négocié de préférence)
Restauration au Club (payante)	A la charge des Ligues
Soirée (dîner)	A la discrétion de la Ligue Organisatrice
Indemnité forfaitaire, PAR EQUIPE, versée par la FFT à chaque LIGUE participante	<p>METROPOLE : [(Dist. Km A/R Ligue/Club x 0,10 €/km) + 150€] x 10 personnes maximum.</p> <p>CORSE: 300 € / pers. x 10 personnes max.</p> <p>DOM-TOM : 850 € / pers. x 10 personnes max.</p>
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Non





VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 PAR PAIRES



VI.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16



Les Championnats de France U16 se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- **Le Championnat départemental**, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).
- **Le Championnat Régional**, qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week-end des 6 et 7 juillet 2024 et devra se jouer avec le Classement de Juillet 2024, publié le mardi 2 juillet (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées).
- **Les Championnats de France 2024** se dérouleront (*dates et lieu à déterminer*). 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Les Championnats départementaux U16 sont catégorisés en P 100, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux U16 sont eux catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

En tout état de cause, dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour **les Championnats de France U16, valorisés en P 500**, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire. Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



VI.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France U16 sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2024, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- faisant partie de la catégorie d'âge 16 ans et moins.

Chaque joueur U16 doit participer au Championnat de France Jeunes (et donc au Championnat Régional et Départemental) dans sa catégorie d'âge (sauf dérogation de sur-classement accordée par le Comité des Championnats de France pour disputer les Championnats de France U18).

Pour participer à un Championnat régional U16 par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

De la même manière, pour participer à un Championnat départemental U16 par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

Attention : les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

ATTENTION : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.
Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VI.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 PAR PAIRES



	Championnat départemental	Championnat régional	Championnats de France
Dates	Choix du Comité	6 & 7 juillet 2024	U16 : dates et lieu à déterminer
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	8 minimum
Homologation	P 100	P 250	P 500
Prize money	Aucun prize money pour les épreuves Jeunes		
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Organisation Ligue	TF 24 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A2, B2, ou C2 ≤ 1/4 F A2 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A2 ou B2 ≤ 1/8 ^{ème} Finale A2 ≥ 1/4 Finale	A2
Balles neuves Tableau Final & Qualif.	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match, fournies par la FFT
Matches de classement	A2, B2 ou C2	A2 ou B2	A2
Balles neuves matches de Clt	Non Obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Obligatoire	Oui (3 kinés), pris en charge par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée des Joueurs (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	<u>METROPOLE</u> : [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>CORSE</u> : 350 € <u>DOM-TOM</u> : 850 €
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Non	Non	Non



VI.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



Les championnats de France U16, jeunes filles et jeunes garçons, sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- 18 paires championnes de ligue ;
- 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;
- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribués.

Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :

- avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
- après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
- le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Pour chaque catégorie (U16 Jeunes Filles & U16 Jeunes Garçons), une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :

- une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
- une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
- une paire qualifiée déclare forfait ;
- la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.



VI.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.

Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat.

Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
- la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
- la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.

Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.



VI.5 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES U16 / GESTION DES WO



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de juillet 2024.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le mercredi 10 juillet 2024, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du 20 juillet.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.





VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES



VII.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18



Les Championnats de France U18 se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- **Le Championnat départemental**, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).
- **Le Championnat Régional**, qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week-end des 6 et 7 juillet 2024 et devra se jouer avec le Classement de Juillet 2024, publié le mardi 2 juillet (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées).
- **Les Championnats de France 2024** se dérouleront (*dates et lieu à déterminer*). 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Les Championnats départementaux U18 sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux U18 sont eux catégorisés en P 500, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

En tout état de cause, dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour **les Championnats de France U18, valorisés en P 1000**, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire. Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



VII.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France U18 sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2024, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- faisant partie de la catégorie d'âge 18 ans et moins.

Chaque joueur de catégorie « Jeunes » doit participer au Championnat de France Jeunes (et donc au Championnat Régional et Départemental) dans sa catégorie d'âge. Aussi, un joueur U16 doit participer au Championnat de France U16, sauf dérogation de sur-classement accordée par le Comité des Championnats de France pour disputer les Championnats de France U18. Un joueur U14 ne peut, en tout état de cause, disputer les Championnats de France qu'en catégorie U16 mais en aucun cas U18.

Pour participer à un Championnat régional U18 par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

De la même manière, pour participer à un Championnat départemental U18 par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

Attention : les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

ATTENTION : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VII.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE U18 PAR PAIRES



	Championnat départemental	Championnat régional	Championnats de France
Dates	Choix du Comité	Phases finales U16 et U18 : 6 & 7 juillet 2024	U18 : Dates et lieu à déterminer
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	8 minimum
Homologation	P 250	P 500	P 1000
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Organisation Ligue	TF 24 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A2, B2, ou C2 ≤ 1/4 F A2 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A2 ou B2 ≤ 1/8 ^{ème} Finale A2 ≥ 1/4 Finale	A2
Balles neuves Tableau Final & Qualif.	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match
Matchs de classement	A2, B2 ou C2	A2 ou B2	A2
Balles neuves matchs de Clt	Non Obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Non obligatoire	Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	<u>METROPOLE</u> : [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>CORSE</u> : 350 € <u>DOM-TOM</u> : 850 €
78 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Non



VII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



Les championnats de France U18, jeunes filles et jeunes garçons, sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- 18 paires championnes de ligue ;
- 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;
- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribuées.

Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :

- avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
- après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
- le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Pour chaque catégorie (U18 Jeunes Filles & U18 Jeunes Garçons), une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :

- une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
- une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
- une paire qualifiée déclare forfait ;
- la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.



VII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.

Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat.

Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
- la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
- la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.

Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.



VII.5 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES U18 / GESTION DES WO



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de juillet 2024.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le mercredi 10 juillet 2024, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du 20 juillet.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.





VIII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



VIII.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS



Les Championnats de France Seniors se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- **Le Championnat départemental**, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).
- **Le Championnat Régional**, qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week-end des 29 et 30 juin 2024 et devra se jouer avec le Classement de Juin 2024, publié le mardi 4 juin (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées).
- **Les Championnats de France 2024** se dérouleront **les 13, 14 et 15 septembre, au 4Padel Strasbourg (Ligue du Grand-Est)**. 32 paires féminines et 32 paires masculines participeront au Championnat de France.

Les Championnats départementaux Seniors sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux Seniors sont eux catégorisés en P 1000, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

En tout état de cause, dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour **les Championnats de France Seniors, valorisés en P 3000**, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire. Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



VIII.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France Seniors 2024 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2024, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure (et dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée » pour les 18 ans et moins).

Pour participer à un Championnat régional seniors par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

De la même manière, pour participer à un Championnat départemental seniors par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

Attention : les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

Attention : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VIII.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



Cha	Championnat départemental	Championnat régional	Championnat de France
Dates	Choix du Comité	29/30 juin	13 au 15 septembre
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	10 minimum
Homologation	P 250	P 1000	P 3000
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Au choix : TF 16 min. obligatoire	TF 32 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A1, A2, B1, B2, C1 ou C2 ≤ 1/4 F A1, A2, B1 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A1, A2, B1, B2 ≤ 1/16 ^{ème} Finale A1 ≥ 1/8 ^{ème} Finale	A1
Balles neuves Tableau Final & Qualifications	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match, fournies par la FFT
Balles neuves matchs de Clt	Non obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Conseillé	Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux joueurs et aux coaches par la FFT
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	<u>METROPOLE</u> : (Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>CORSE</u> : 350 € <u>DOM-TOM</u> : 850 €
84 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Non



VIII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



Les championnats de France Seniors, Dames et Messieurs, sont ouverts à 32 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- 18 paires championnes de ligue ;
- 12 paires qualifiées au regard du classement du mois de mars de chaque année ;
- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribués.

Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :

- avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
- après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
- le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Pour chaque catégorie, Dames & Messieurs, une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :

- une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
- une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
- une paire qualifiée déclare forfait ;
- la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.



VIII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.

Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat.

Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
- la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
- la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.

Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.



VIII.5 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES SENIORS / GESTION DES WO



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de juin 2024.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le mercredi 3 juillet 2024, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du 20 juillet.

Forfait d'une paire :

a. *Avant la diffusion du Tableau :*

On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.

b. *Après la diffusion du Tableau :* aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.





VIII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS PAR PAIRES



VIII.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS



Les Championnats de France 45 Ans et Plus se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- **Le Championnat départemental**, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités (*merci de bien vouloir contacter votre comité*).
- **Le Championnat Régional**, qualificatif pour le Championnat de France, organisé par la Ligue, aura lieu le week-end des 23 et 24 mars 2024 et devra se jouer avec le Classement de Mars 2024, publié le mardi 5 mars (celui-ci servant de référence pour déterminer les paires repêchées).
- **Les Championnats de France 2024** se dérouleront les 14, 15 et 16 juin (*lieu à déterminer*). 24 paires féminines et 24 paires masculines participeront au Championnat de France.

Les Championnats départementaux 45 ans sont catégorisés en P 250, et ce quel que soit le nombre de paires participantes. La paire vainqueur sera qualifiée pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux 45 ans sont eux catégorisés en P 500, et ce quel que soit le nombre de paires participantes.

En tout état de cause, dès lors que la Ligue organise un Championnat Régional, elle pourra qualifier une paire pour **les Championnats de France 45 ans, valorisés en P 1500**, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire. Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par le Conseil National du Padel.



VIII.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France 45 ans 2024 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2024, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,
- faisant partie de la catégorie d'âge 45 ans ou supérieure.

Pour participer à un Championnat régional 45 ans par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

De la même manière, pour participer à un Championnat départemental 45 ans par paire, qualificatif au Championnat régional, les joueurs composant une paire n'ont pas l'obligation d'être licenciés au sein du même département ; ils choisiront alors de participer au championnat départemental de l'un des deux joueurs (mais il faut impérativement qu'un des deux joueurs soit licencié dans le département).

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat départemental et régional.

Attention : les phases départementales et régionales étant qualificatives au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.

Attention : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VIII.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE 45 ANS PAR PAIRES



Cha	Championnat départemental	Championnat régional	Championnat de France
Dates	Choix du Comité	23 / 24 mars	14 au 16 juin
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	8 minimum
Homologation	P 250	P 500	P 1500
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Au choix : TF 16 min. obligatoire	TF 24 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A1, A2, B1, B2, C1 ou C2 ≤ 1/4 F A1, A2, B1 ou B2 ≥ 1/2 Finale	A1, A2, B1, B2 ≤ 1/16 ^{ème} Finale A1 ≥ 1/8 ^{ème} Finale	A1
Balles neuves Tableau Final & Qualifications	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match, fournies par la FFT
Balles neuves matchs de Clt	Non obligatoire	Oui	Oui
Kinésithérapeute(s)	Non obligatoire	Obligatoire	Oui (3 kinés), Indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux joueurs et aux coaches par la FFT
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT, par JOUEUR, en fonction de sa Ligue d'appartenance (Licence FFT)	Non	Non	<u>METROPOLE</u> : [(Dist. Km A/R Domicile/Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>CORSE</u> : 350 € <u>DOM-TOM</u> : 850 €
90 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Non



VIII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



Les championnats de France 45 ans, Dames et Messieurs, sont ouverts à 24 paires déterminées selon les modalités suivantes :

- 18 paires championnes de ligue ;
- 4 paires qualifiées au regard du classement du mois de *janvier* de chaque année ;
- 2 wild-cards peuvent être attribuées par le comité des championnats de France. Le nombre de places supplémentaires peut alors augmenter d'une ou de deux unités, en fonction du nombre de wild-cards attribués.

Pour tous les championnats de France, en cas de forfait d'une paire championne de ligue ou non :

- avant la diffusion du tableau : il sera procédé à un repêchage en application du point ci-après ;
- après la diffusion du tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait ;
- le forfait d'un des 2 joueurs entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Pour chaque catégorie, 45 ans Dames & 45 ans Messieurs, une liste d'attente est constituée afin de procéder aux éventuels repêchages dans les cas suivants :

- une Ligue n'engage pas de paire (pas de championnat de ligue) ;
- une paire Championne de Ligue déclare forfait (jusqu'au tirage au sort du tableau) ;
- une paire qualifiée déclare forfait ;
- la Fédération n'utilise pas toutes ses Wild Cards.



VIII.4 – LE MODE DE QUALIFICATION



La liste d'attente est composée de l'ensemble des paires ayant été au moins classées dans les 4 premières de leur championnat régional. Elle sera divisée en trois sous-listes.

Chacune de ces sous-listes verra les ligues, ayant organisé un championnat, classées en fonction du poids de leur tableau de championnat respectif.

Le poids du tableau d'un championnat de ligue est calculé en prenant en compte la somme des poids des 8 meilleures paires ayant participé audit championnat.

Dans le cas d'un tableau ne comportant pas au minimum 8 paires, celui-ci sera complété pour le calcul de son poids, fictivement, avec des équipes non-classées dans la limite de 7.

A poids égal entre deux ou plusieurs tableaux de championnats de ligue, un tirage au sort sera effectué.

Les trois sous-listes sont les suivantes :

- la 1^{ère} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires finalistes de chacun des championnats de ligue ;
- la 2^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 3^{ème} de chacun des championnats de ligue ;
- la 3^{ème} sous-liste est composée, au regard du classement des ligues visé ci-dessus, des paires classées 4^{ème} de chacun des championnats de ligue.

Le repêchage des paires s'effectuera dans l'ordre d'apparition des paires sur la 1^{ère} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée, sur la 2^{ème} sous-liste, puis, si celle-ci est épuisée sur la 3^{ème} sous-liste ; et dans la limite des places disponibles pour participer aux championnats de France.



VIII.5 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES SENIORS / GESTION DES WO



- Classements à prendre en compte :

Le classement pris en compte pour déterminer les paires à repêcher est celui du mois de mars 2024.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- Diffusion des listes :

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le vendredi 29 mars, leurs 4 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des 8 meilleures paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

La liste des paires qualifiées ainsi que des paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses aux alentours du 15 avril.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

On applique la règle des repêchages décrite ci-avant.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé, la paire sera déclarée forfait.





IX – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS



IX.1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS



Seuls les Clubs des Ligues métropolitaines, disposant au minimum d'une piste de Padel, peuvent participer aux Championnats de France Interclubs Seniors. Les Comités et les Ligues ne sont pas considérés comme des Clubs et ne peuvent donc pas participer aux Championnats de France Interclubs Seniors.

Deux Championnats de France sont organisés en 2024 :

- un Championnat de France Interclubs Seniors Dames,
- un Championnat de France interclubs Seniors Messieurs.

Chaque Championnat de France, Dames et Messieurs, comprend :

- Des Divisions Régionales 1, organisées par chacune des Ligues métropolitaine, qualificatives aux Conférences Interrégionales ;
- Des Conférences Interrégionales, Est et Ouest, qualificatives à la Division Nationale 1 ;
- La Division Nationale 1, délivrant le titre de « Champions de France » Interclubs.

Chaque Ligue est libre de son organisation et peut proposer des Championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions, que l'on nommera alors : Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3 etc.

De même, les Comités peuvent proposer des Championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions par département, que l'on nommera : Départementale 1, Départementale 2 etc.



IX.2 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS



=> **Nationale 1** (Division catégorisée en P 2000)

- 16 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 4 Clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en Régionale 1- 2025

=> **Conférences Interrégionales** (phases « de barrage », catégorisées en P 1000 et permettant de passer de R1 à N1)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2023
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences interrégionales, Est et Ouest, à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs et finalistes de chaque Conférence interrégionale 2024 montent en Nationale 1 - 2025.

=> **Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):**

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale (Est ou Ouest) et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format A1 par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont les formats des rencontres ainsi que les valorisations (P 250, P 100...) sont à la discrétion de la Ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du Comité.



IX.3 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS DAMES



=> Nationale 1 (Division catégorisé en P 2000)

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 2 Clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Régionale 1 - 2025

=> Conférences interrégionales (phases « de barrage », catégorisées en P 1000 et permettant de passer de R1 à N1)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2023
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières Ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences interrégionales Est et Ouest) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs de chaque Conférence interrégionale 2024 montent en Nationale 1 – 2025.

=> Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale (Est ou Ouest) et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format A1 par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont les formats des rencontres ainsi que les valorisations (P 250, P 100...) sont à la discrétion de la Ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du Comité.



IX.4 – INSCRIPTION DES EQUIPES



Dorénavant, les Championnats de France Interclubs Seniors se disputeront au cours de l'année sportive fédérale, soit entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année suivante.

- ⇒ Aussi, la Nationale 1 - 2024 se jouera du 2 au 4 février 2024 à Padel Horizon (Ligue Ile de France), et attribuera les titres de Champions de France 2024.
- ⇒ La Régionale 1 - 2024 se jouera dans toutes les Ligues le week-end des 16 et 17 mars 2024 (sauf dérogation accordée par le Conseil National du Padel à la Ligue qui en fera la demande), et sera qualificative pour les Conférences Interrégionales qui seront organisés les 29 et 30 mars 2024 (lieux à déterminer).

Les montées et les descentes se feront d'une année sur l'autre. Ainsi :

- ⇒ les Clubs descendant de Nationale 1 – 2023 disputeront la Régionale 1 en mars 2024.*
- ⇒ les Clubs descendant de Nationale 1 – 2024 disputeront la Régionale 1 en mars 2025.*
- ⇒ les Clubs qui accèderont à la Nationale 1 fin mars 2024, disputeront la Nationale 1 en janvier/février 2025.*

Concernant les Championnats régionaux et départementaux, chaque Ligue décide du nombre d'équipes masculines et féminines qu'un Club peut engager en fonction de la structuration de ses Championnats.

Concernant la Nationale 1 - 2024, chaque Club envoie à la FFT la(les) composition(s) de son(ses) équipe(s) au plus tard le mercredi 17 janvier 2024 (date limite de qualification des joueurs : 15 janvier 2024, cf. ci-après).

Les droits d'inscription pour chaque Club participant à la Nationale 1 sont fixés à 48€ / équipe. Aussi, une facture avec prélèvement automatique sera directement adressée par la FFT à chaque Club disposant d'au moins une équipe en Nationale 1.



IX.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Date limite de qualification des joueurs disputant la Nationale 1 ou Régionale 1 :
15 janvier 2024 à 23h59

=> Pour toute équipe disputant la Nationale 1 – 2024 (du 2 au 4 février) ou la division Régionale 1 du Championnat de Ligue, le Club devra déclarer 6 joueurs/ses sur sa « Fiche Equipe », tous régulièrement licenciés ou *rattachés au Club* à la date limite d'inscription, soit au 15 janvier 2024 à 23h59 au plus tard.

=> Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe 1 au 15 janvier 2024, resteront, de fait, rattachés à cette équipe 1 (les joueurs seront autrement dits « brûlés »), et ne pourront en aucun cas faire partie ni participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club au cours de cette même année sportive.

=> De la même manière, chaque Club disposant d'une ou plusieurs équipes en Nationale 1 ou en division Régionale 1, verra ses joueurs « brûlés » de 6 en 6. Ainsi :

=> Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer avec une équipe inférieure de leur Club ;

=> Le numéro 1 de l'équipe 2 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 1 ;

=> Les 6 joueurs de l'équipe 2 seront « brûlés », et ne pourront donc en aucun cas faire partie ni participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club (équipe 3, 4 etc.) au cours de cette même année sportive.

=> Le numéro 1 de l'équipe 3 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 2 ;
Et ainsi de suite...

En revanche, un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son Club ; *tout joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.*

Attention, pour toutes les autres divisions, Régionale 2 et en-dessous, la date limite de Qualification est fixée par la Ligue ou le Comité s'agit de divisions départementales (Cf. règlement Ligue ou Comité)



IX.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Les Championnats de France interclubs Seniors de Padel 2024 sont ouverts aux joueurs et joueuses: à tout joueur :

- de nationalité française,
- licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2024, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat,
- faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

Règles de Qualification, plusieurs cas possibles :

- 1) Un joueur licencié Multi-raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, **ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.**
- 2) Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, **ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.**
- 3) Un joueur licencié Multi-raquettes dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, **pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.**
- 4) Un joueur licencié Multi-raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis & Padel de son choix, partout en France métropolitaine.



IX.6. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS



	Championnat départemental	Championnat régional
Dates limite d'inscription Equipe	A discrétion du Comité	A discrétion de la Ligue
Date limite Licence (qualification) Joueurs	A discrétion du Comité	R1 : 15 janvier 2024 Autre divisions : à discrétion de la Ligue
Droits d'inscription	48 € / équipe auprès du Comité	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	Organisation Comité	R1 : 16 & 17 mars (sauf dérogation accordée par le CNP) Autres Divisions : à discrétion des Ligues
Formule Sportive	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)
Homologation	D1 ≤ dernière division régionale & P 250 maximum Autres divisions = choix du Comité	R 1 = P 500 / Autres = choix de la Ligue
Format des Rencontres	Choix du Comité	R1 = 3 Messieurs ou 3 Dames / Autres Divisions = choix de la Ligue
Format des matchs	D1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2	R1 = A1 / Autres Divisions = A1, A2, B1 ou B2
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 pour toute Division homologuée P 250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100	JAP2 pour la R1 et toute Division homologuée P250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Libre
Liste des Joueurs	Gestion comité	Gestion ligue
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division
Changements de Balles	Non obligatoire	Non obligatoire
Kinésithérapeute	Non obligatoire	Non obligatoire
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue
100 Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs



IX.6. – LES CDC – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

	Conférences Interrégionales	Nationale 1
Dates limite Envoi Fiches Equipes	15 mars 2024	22 janvier 2024
Date limite Licence (qualification) Joueurs	Qualification suite à la R1, donc 15 janvier 2024	15 Janvier 2024
Droits d'inscription	0 € (montée de R1)	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	29/30 mars 2024	2 au 4 février 2024
Formule Sportive	Conférences Est/Ouest (8 équipes chacune) / TMC	TMC 8 pour les Dames / TMC 16 pour les Messieurs
Homologation	"P 1000	P 2000
Format des Rencontres	3 matchs Messieurs ou Dames	3 matchs Messieurs ou Dames
Format des matchs	A1	A1
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2	JAP3, désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage / Superviseurs de pistes	Libre	Désignés et indemnisés par la FFT
Liste des Joueurs	listes fermées à 8 pour les interrégions	Pré-liste à 8 joueurs (6 joueurs brûlés) au 15 janvier Liste définitive (fermée à 8 joueurs) à fournir le 2 février
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par FFT	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par la FFT
Changements de Balles	Non obligatoire	3 ^{ème} set
Kinésithérapeute(s)	Obligatoire	3 kinés, indemnisés par la FFT
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par la ligue organisatrice	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des ligues	A la charge des ligues
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire
Service Transport	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT par EQUIPE	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Club / Lieu de la Conférence x 0,10 €/km)] x 8 CORSE : 200 € / pers. x 8, soit 1.600 € <i>Pas d'équipe des DOM-TOM</i>	METROPOLE : [(Dist. Km A/R Club / Lieu des Championnats x 0,10 €/km)] x 8 CORSE : 200 € / pers. x 8, soit 1.600 € <i>Pas d'équipe des DOM-TOM</i>
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Oui	Non





X – AUTRES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES



X.1 – AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES & SENIORS PLUS PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent organiser des Championnats Régionaux Jeunes, dans les catégories suivantes : U12 et U14. En fonction des effectifs, une Ligue peut regrouper naturellement plusieurs catégories.

Seuls les Championnats Régionaux U16 et U18 seront qualificatifs pour des Championnats de France de mêmes catégories ; les autres épreuves peuvent aider les ligues dans leur sélection pour les Championnats de France interligues U14 par équipes, par exemple.

Valorisation des épreuves :

- Phases départementales U12, U14, U16 & U18, Filles ou Garçons : P 100
- Phases régionales U12 & U14 : P 100
- Phases régionales U16 : P 250
- Phases régionales U18 : P 500
- Pour les Catégories 45, Dames & Messieurs:
 - o P 250 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 500 pour les Championnats Régionaux
- Pour les catégories 55, Dames & Messieurs:
 - o P 100 pour les phases départementales
 - o P 250 pour les Championnats Régionaux

Ces épreuves conserveront leur catégorie, quel que soit le nombre total de paires ayant participé.



X.2 – AUTRES CHAMPIONNATS INTERCLUBS



Certaines Ligues organisent des compétitions Interclubs Jeunes, Seniors ou Seniors Plus. Les Ligues établissent alors leur propre règlement.

La valorisation maximale qui pourra être retenue pour ces différentes compétitions est :

- o P 500 pour des interclubs Seniors**
- o P 250 pour des interclubs Jeunes ou Seniors Plus**

Des phases qualificatives peuvent naturellement être organisées, de catégorie inférieure.

La valorisation des différentes épreuves reste à la discrétion de la Ligue, en fonction des joueurs/ses participant.





X – CHAMPIONNATS DE FRANCE & TOURNOIS DE PADEL-FAUTEUIL



XI.1 – TOURNOIS DE PADEL-FAUTEUIL



Les Clubs qui le souhaitent peuvent organiser des Tournois de Padel-Fauteuil.

Les règlements relatifs au Padel-Fauteuil sont disponibles sur le lien ci-dessous (en espagnol) : <https://padelsilla.org/normativa-y-reglamento/>

Hormis quelques spécificités liées à l'utilisation du fauteuil (une balle de service directement sur le fauteuil adverse sera considérée comme let, changements de côté à la fin de chaque set ou à la discrétion du juge-arbitre en fonction des conditions de jeu...), deux rebonds au total sont autorisés.

Les épreuves sont soit féminines, soit masculines, soit mixtes, et catégorisées en P 25 ou P 100 maximum (4 paires minimum par épreuve).

Afin de pouvoir établir un Classement spécifique Padel-Fauteuil, merci de bien vouloir adresser vos états de résultats à la FFT : padel@fft.fr.

Le Classement Padel-Fauteuil, pouvant donc comporter des Dames et des Messieurs, sera établi en tenant compte des barèmes en vigueur (P 25 & P 100), **et des 6 meilleurs résultats de chaque joueur au cours des 12 derniers mois. Attention, 3 tournois Padel Fauteuil pourront être valorisés en P 250 au cours de l'année sportive.**

Il sera publié sur le site fft.fr (rubrique Padel / Compétition) aux mêmes dates que les autres Classements.



XI.2 – CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PADEL-FAUTEUIL



En 2024, la FFT organise les 1ers Championnats de France de Padel Fauteuil. Ces Championnats auront lieu, en même temps que les Championnats de France des « Valides », les 13, 14 et 15 septembre 2024 au 4Padel Strasbourg (Ligue du Grand-Est).

Ce 1^{er} Championnat de France sera mixte. Aussi, les 16 meilleurs au Classement Padel-Fauteuil du mois de septembre 2024, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, seront sélectionnés pour participer au Championnat de France.

Ce Championnat aura lieu sous la forme d'un « Masters » : 2 poules de 4 paires, puis demi-finales croisées entre les 1ers et les 2èmes des deux poules.

Un tableau pour les places de 5 à 8 se déroulera sous la même forme entre les paires classées 3èmes et 4èmes des deux poules.

Pour plus de précision, Cf. Le Règlement [à venir](#) sur le site fft.fr.





Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellentes
compétitions de Padel !**

